

EVRA 2030

Centralité et ruralité augmentées !

APPEL A CANDIDATURES

*Dynamisme des bourgs ruraux
de Bretagne*

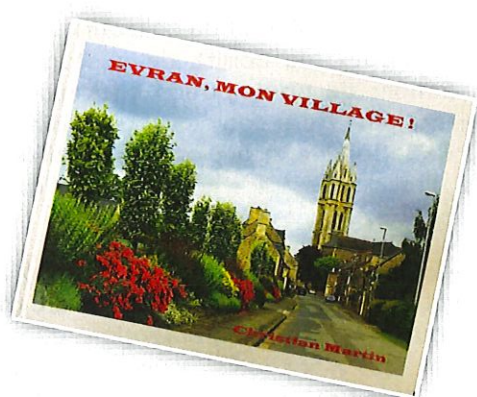


Version envoyée (28/02/2019)

CONTENU DU DOSSIER

Genèse du projet et résumé	1
Fiche d'identité du porteur de projet et de l'intercommunalité	4
Le porteur de projet	4
EPCI de rattachement	4
Un projet global issu d'une volonté politique : présentation du plan d'actions	5
Évran : état des lieux en 2018	5
Diagnostic des actions antérieures et actuelles sur le centre	8
Les résultats à atteindre	9
Pilotage et gouvernance	12
Une mobilisation forte de Dinan Agglomération aux côtés d'Évran	13
Une approche globale et intégrée	14
Faisabilité du projet	14
L'opportunité d'innover	17
Présentation des impacts attendus du projet	18
Plan de financement prévisionnel global	19
Périmètre du projet	20
Fiches opérations	21
Autres annexes	35
Nouvelles R-Urbanités : la fabrique réinvente le futur d'Évran	35
Le diagnostic « Évran 2018 »	36
Les enjeux et axes d'orientation	36
Adhésion à la charte écoquartier	36
Le Plan Climat Énergie Territorial (PCAET) de Dinan Agglomération	37
Étude sur les logements vacants d'Évran	40
Compte rendu des débats de la conférence des maires du 11 février 2019 pour la commune d'Évran	43
Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département des Côtes d'Armor	46
Frise du projet global	47
Évran dans la presse	48

En janvier 2018, est paru le livre « Evran, mon village ! », bel ouvrage d'un auteur local qui retrace l'histoire de notre bourg et de sa campagne¹. Cette parution est arrivée quelques semaines après la sélection de la candidature d'Evran dans le cadre de l'appel à candidature « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » / cycle « études » permettant de lancer une démarche participative d'élaboration d'une stratégie transversale sur la centralité. Ce document de candidature à ce nouvel AAC en cycle « travaux » est donc une suite logique du travail réalisé en 2018-2019.



2015 a vu un changement majeur pour le bourg avec la fermeture de sa supérette (pour l'ouverture d'une moyenne surface 600 mètres plus loin au sud du bourg). Beaucoup d'inquiétudes en ont résulté, mais ce changement a sans doute contribué à améliorer notre attractivité en augmentant l'offre commerciale. Ce changement et la friche résultant de cette fermeture ont cependant provoqué un sursaut et le besoin de réfléchir à des modalités pour dynamiser le bourg d'Evran.

Dépassant la problématique de la gestion d'une friche en centre bourg, les élus municipaux ont rapidement ressenti le besoin d'avoir une connaissance précise des besoins globaux et des opportunités. L'école d'architecture de Bretagne, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes (IAUR), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM22) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE22) ont été les premiers à apporter leur ingénierie à la municipalité sous la forme de plusieurs ateliers dont une synthèse paraîtra au printemps 2019 (voir sommaire en annexe). Les services urbanisme et habitat de Dinan Agglomération (64 communes et près de 100 000 habitants) ont ensuite pris le relais dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal / Programme Local de l'Habitat. Notre sélection au premier AAC « dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne » a ensuite permis de contractualiser avec le cabinet Prigent & Associés.

Les résultats de cette collaboration démarrée en mai 2018 sont présentés dans ce document et en annexes. Ils ont largement contribué à la conception de la **stratégie Evran 2030** et plus particulièrement à sa première phase 2019-2024.

L'étude a abouti en juillet 2018 à la définition de 3 axes de développement et 11 orientations :

❖ **Axe 1 : Mieux vivre ensemble à Evran**

Orientation 1 : diversifier et adapter l'offre de logements

Orientation 2 : maintenir et renforcer les services à la population

Orientation 3 : dynamiser le commerce de proximité et l'économie locale

❖ **Axe 2 : Un patrimoine plus attractif**

Orientation 5 : préserver et valoriser les milieux naturels et les paysages

Orientation 6 : vivre avec un riche patrimoine bâti

Orientation 7 : valoriser et développer l'activité touristique et culturelle

Orientation 8 : aménager les espaces publics du bourg

❖ **Axe 3 : Un territoire accessible**

Orientation 9 : mieux circuler dans le bourg

Orientation 10 : favoriser les déplacements doux

Orientation 11 : développer les transports en commun

Ces axes sont aussi en cohérence avec les documents et les stratégies thématiques de Dinan Agglomération (PLUi-H, développement économique, agriculture / alimentation, tourisme, lecture publique etc.) ainsi qu'avec les objectifs de la Breizh Cop. Ces 11 orientations constituent des résultats à atteindre d'ici 2030. Le plan d'actions (élaboré début 2019) détaillé dans ce document permettra d'y contribuer. Il comprend une opération regroupant les aspects d'animation, de pilotage, d'ingénierie et de participation citoyenne (opération 1), et 6 opérations d'investissement à réaliser essentiellement sur le centre bourg.

¹ Deux nouvelles publications sont attendues en 2019 à propos d'Evran : des cahiers retraçant les ateliers réalisés à Evran par les étudiants et les

enseignants de l'école d'architecture de Bretagne ; un livre de photos des Evrannaises réalisées en 2016 par un photographe italien.

Un poste de chargé(e) de mission, à mi-temps, possiblement mutualisé avec le service Urbanisme de Dinan Agglomération, sera ouvert pour appuyer et faciliter le travail **des élus et du collectif « habitants / acteurs locaux, du comité de pilotage et les autres actions de participation citoyenne et de communication.** Il / elle coordonnera **les différentes études de faisabilité et pré-opérationnelles et les appuis techniques** des services municipaux et communautaires et des partenaires.

Associée au projet, l'agence ARTEFACTO développe un **nouvel outil numérique combinant urbanisme, réalité augmentée et participation citoyenne.** Concrètement, les habitants pourront visualiser les opérations d'aménagement en centre bourg d'Evran en mode « réalité augmentée » à l'aide de smartphones, tablettes ou lunettes 3D et pourront directement commenter les projets. Ce nouvel outil doit ainsi permettre une amélioration forte de la participation citoyenne d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Il s'agit ici d'une innovation majeure de la candidature d'Evran.

Un important travail de **capitalisation** sur les expériences et les leçons tirées et de diffusion de ces expériences sera conduit en partenariat avec l'association BRUDED, dont Evran est déjà membre. Une **évaluation externe** sera confiée à un prestataire en 2024.

Les **cinq premières opérations d'investissement** se focalisent sur un périmètre resserré du centre bourg. L'opération 2 consiste à réorganiser entre 2020 et 2023 les **espaces publics** autour du Boulevard E. Gaultier (création d'un parc, de cheminements doux, d'un pôle d'échange multimodal et de halles couvertes) et de relier cet espace à la rue principale et ses commerces. L'ancienne supérette fera place à des halles couvertes pour accueillir le marché hebdomadaire et diverses animations. Cet espace sera entouré de l'école Jules Verne, de la mairie, du pôle d'échange multimodal, des deux nouveaux équipements de service public (lire infra). Il sera relié par un cheminement doux au canal. La rue principale (RD2) et la place Jean Perrin seront réaménagées afin de sécuriser les déplacements entre le port et l'arrêt de car Breizh Go.

Entre 2021 et 2022, un **pôle périscolaire** (opération 3) sera construit à l'extrémité nord de l'école Jules Verne et inclura une cuisine centrale, un nouveau restaurant scolaire et une nouvelle garderie.

L'opération 4 « transition énergétique » vise à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics du cœur de bourg et à valoriser la ressource bois énergie.

Entre 2023 et 2024 (opération 5), l'ancien restaurant scolaire (limitrophe de la mairie) sera converti en **tiers lieu** (déplacement de la médiathèque et de la maison des jeunes) et les bureaux de permanences des partenaires sociaux (actuellement excentrés). La juxtaposition de ce bâtiment avec celui de la mairie (dans laquelle se tiennent déjà les permanences de plusieurs partenaires et où sera créée une agence postale, anticipant une fermeture du bureau postal) donneront à ce pôle les fonctions d'une **Maison de Service Au Public (MSAP).**

Les **deux autres opérations d'investissement** (non inscrites à cet AAC) concernent la poursuite de l'aménagement des alentours du port du canal d'Ille et Rance et l'augmentation et la diversification de l'habitat.

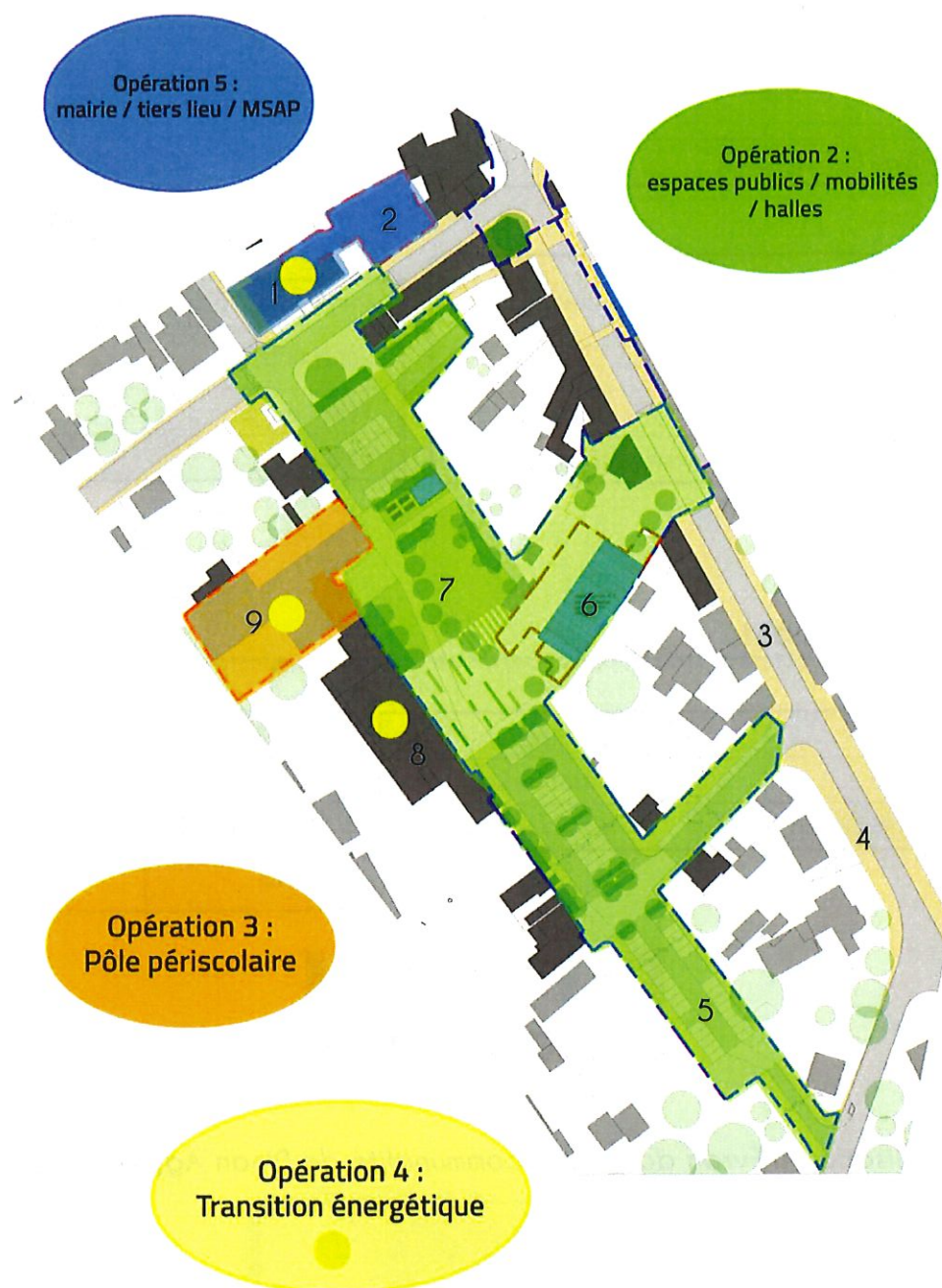
Le **plan de financement 2019-2024** indique un montant total de près de 6 millions € dont 73% d'investissement privés / bailleurs sociaux et de subventions (dont celle sollicitée dans **cet appel à candidature : 1 million €**). L'autofinancement communal de 1,54 million d'euros (27%) sera apporté par la vente 2 bâtiments municipaux, un portage par l'EPF (200 000 euros), un emprunt de 600 000 euros et des fonds propres à hauteur de 500 000 € (soit 100 000 € par an).

Les **études de faisabilité à conduire en 2019 et 2020** permettront de préciser ou de faire évoluer les opérations et le plan de financement. L'évaluation à conduire en 2024 permettra d'aider à concevoir la **phase 2 (2025-2029).**



Cette stratégie Evran 2030 n'a pas pour objectif de fixer aujourd'hui en 2019 les aménagements et les animations pour les dix années à venir. Ce sera la responsabilité chaque année des futures équipes municipales, en lien étroit avec un collectif « habitants / acteurs locaux » et en tenant compte d'un diagnostic actualisé, de prendre les décisions adéquates, de conduire les études pré-opérationnelles et de mettre en œuvre les aménagements.

Le but premier de cette stratégie est de **présenter les besoins d'aménagement et d'animation du bourg d'Evran**, non seulement en tenant compte des nombreuses contraintes actuelles de ce bourg mais aussi et surtout en anticipant les souhaits futurs des habitants, les nouvelles contraintes que posera l'évolution démographique (vieillesse, arrivée de nouvelles familles etc.) sur les services et en considérant le risque de dévitalisation du centre bourg.



2019	→	2024
1 > Mairie	→	+ agence postale
2 > Restaurant scolaire	→	tiers lieux et MSAP
3 > Rue de la Libération		
4 > Arrêt de car Breizh Go		
5 > Fin du Bd E. Gaultier	→	pôle d'échange multimodal
6 > Ancienne supérette	→	halles
7 > Parking Bd E. Gaultier	→	parc
8 > École Jules Vernes		

FICHE D'IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET ET DE L'INTERCOMMUNALITE

Le porteur de projet

Commune	ÉVRAN
Nombre d'habitants (INSEE 2014)	1 765



Élu.e.s référent.e.s	Patrice Gautier / Jacqueline Planchot
Fonction(s)	Maire / 2 ^{ème} adjointe
Téléphone(s)	02 96 27 40 33 / 02 96 27 40 33
Email	accueil@evran.bzh

Référent.e.s technique.s	Antonin Besnard
Fonction(s)	Directeur des services
Téléphone(s)	02 96 27 40 33
Email	sg.evran@orange.fr

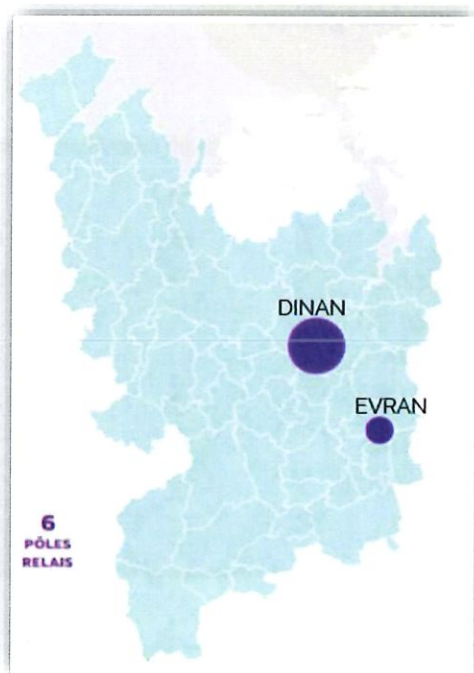
EPCI de rattachement

EPCI	Dinan Agglomération
Statut administratif	Intercommunalité
Nombre d'habitants (INSEE 2014)	96 261 (2015)

Contact	Arnaud Lécuyer
Fonction(s)	Président
Téléphone(s)	02 96 87 14 14
Email	contact@dinan-agglomeration.fr

DINAN
AGGLOMÉRATION

Localisation d'Évrans dans l'intercommunalité de Dinan Agglomération



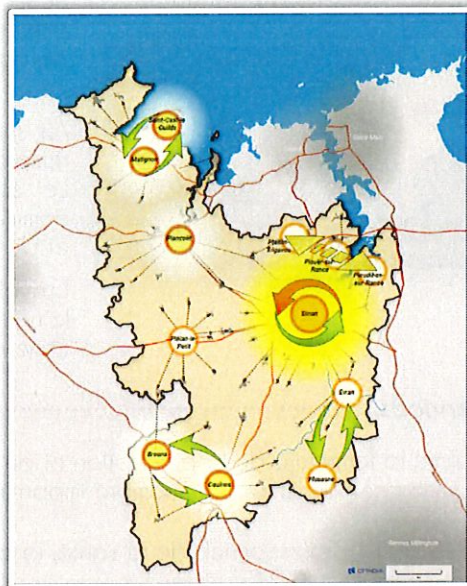
Évran : état des lieux en 2018

Le bourg d'Évran, qui n'était à la Révolution, qu'une rue de quelques centaines de mètres, s'est progressivement étalé au cours des deux siècles précédents. Le début du 20ème siècle est marqué par une croissance démographique régulière ayant fait passer la population de 1500 à 1700 habitants. Une croissance qui, comparativement à d'autres communes, a sans doute été freinée par une urbanisation modérée. Le choix a longtemps été d'urbaniser au sein ou en périphérie immédiate du bourg plutôt que de créer de larges lotissements plus éloignés du centre bourg. Cette proximité entre l'habitat et le centre bourg a eu l'avantage de préserver un dynamisme commercial de centre bourg et qui est alimenté par les habitants de la campagne d'Évran et des communes voisines, du fait du rôle central que joue ce bourg pour un bassin de vie équivalent à environ 3000 habitants. En plus de la proximité avec la ville centre de Dinan, le rapide développement de la métropole rennaise (limitrophe d'Évran) et de l'axe Rennes - Saint Malo est et sera un facteur externe majeur de la croissance démographique de la commune.

Évran, pôle relais dans Dinan Agglomération

Dans l'armature territoriale de Dinan Agglomération, Évran est un des 6 pôles relais, entre d'une part le pôle de centralité principal (Dinan et communes limitrophes) et les 5 pôles de centralité secondaire et d'autre part les 47 communes du maillage communal.

Il irrigue les communes du Pays d'Évran (6 972 habitants, soit 7 % de la population de Dinan Agglomération). Au fil des années, Évran a conservé un rôle important dans le maillage territorial de ce territoire rural. En effet, bien que la commune ait subi la perte de certains services publics (gendarmerie, trésorerie, etc...), le bourg a conservé une attractivité importante pour ses habitants comme pour les habitants des communes voisines (lesquelles ont connu parallèlement une forte diminution de leurs services et de leurs commerces au cours du 20ème siècle). Depuis quelques années, l'attractivité d'Évran s'est accrue notamment du fait d'éléments externes tels que le développement de la métropole rennaise et de son aire urbaine qui s'approche aujourd'hui d'Évran et du dynamisme de l'axe Rennes - Saint Malo.



Évran est un pôle d'équipements et de services de proximité, c'est un centre attractif pour les communes voisines, par les équipements implantés sur la commune (écoles, collège, EHPAD, stade, zone d'activités, centre médical, commerces, permanences de plusieurs partenaires sociaux ...). L'analyse sectorielle montre que l'augmentation de la population sur le territoire repose sur l'apport migratoire.

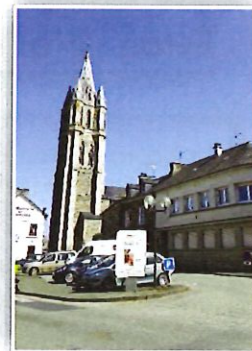
En 2015, une mutation majeure s'est effectuée. La petite supérette en plein centre bourg a été fermée sur décision des gérants qui ont ouvert un nouveau magasin d'alimentation et une station-service en périphérie sud du bourg. Même si le déplacement n'a été que de 600 mètres, le risque était non négligeable de limiter les flux marchands irriguant le cœur du bourg

et de générer un effet d'appel pour le déménagement périphérique d'autres commerces. Après 2 ans, le constat est plutôt rassurant car il n'y a pas eu de baisse de fréquentation dans les commerces du centre-bourg et les bons résultats du nouveau magasin d'alimentation indiquent que les habitants d'Évran et des communes voisines ont moins besoin de se déplacer vers la zone urbaine dinannaise pour leurs achats. Cette implantation semble donc avoir renforcé l'attractivité commerciale du pôle d'Évran et conforté sa zone de chalandise. Les 3 commerces de l'ancienne galerie marchande de cette supérette ont pu trouver un local dans la rue principale et sont également satisfaits de leur nouvelle localisation. Cette mutation a aussi incité un bar à diversifier son activité en ouvrant une épicerie de produits bio et/ou locaux.

Nature en ville...

La commune est dotée d'un patrimoine naturel riche, entre le canal, ses écluses et la base de loisirs de Bétineuc (sur la commune voisine de Saint André des Eaux). Le canal est un point névralgique de l'attractivité locale, très fréquenté pour les balades à pied ou en vélo en toute saison, avec un fort accroissement l'été. Les bords du canal sont aussi des lieux de choix pour implanter galeries d'artistes ou cafés associatifs. La présence d'exploitations agricoles orientées vers les circuits courts contribue à cette attractivité.

Un des objectifs du PLUi est d'intégrer une réflexion transversale sur le développement de la nature en ville et ainsi préserver et valoriser les sites remarquables et les paysages. La qualité des espaces publics et de l'aménagement des bourgs concourt activement à la qualité du cadre de vie. Les communes telles qu'Évran seront ainsi le support de développement d'une ruralité moderne que le projet du PLUi vise à promouvoir.



Commerces...



Malgré la fermeture de nombreux commerces dans les années 80, 22 commerces se sont maintenus en centre bourg, le long ou en proximité immédiate de la rue principale sur une distance de 600 mètres. Cette densité commerciale en centre bourg est assez unique pour une commune de cette taille et liée à la proximité de plusieurs communes voisines plus petites et non pourvues en commerces.

Au sud du bourg, une moyenne surface alimentaire a ouvert en 2015 (en remplacement de la supérette de centre bourg) ainsi qu'un cabinet vétérinaire. Le sud du bourg se poursuit par une zone d'activités (compétence communautaire) avec la présence de 11 entreprises aux côtés de la déchèterie et du local des services techniques communautaires.

La volonté de la municipalité et de l'EPCI est bien de contribuer à consolider le nombre de commerces et services en centre bourg et le nombre d'artisans en zone d'activités. Leur pérennité et leur renouvellement restent fragiles.

Services...

Malgré la fermeture de la perception et du siège de l'ancienne communauté de communes du Pays d'Évran, le bourg d'Évran continue d'avoir un nombre important de services à la population

- > Plus de 13 professionnels de la santé, la plupart regroupés en centre bourg dans un local privé.
- > La mairie et le CCAS.
- > La tenue de permanences par plusieurs partenaires : services sociaux du CD22, médecine du travail, Mission Locale, service Habitat, conciliateur de justice, services d'aide à domicile etc.
- > Un foyer de vie pour personnes porteuses de handicap.
- > Une garderie.
- > Deux écoles primaires.
- > Un Office intercommunal de Sports et Loisirs.
- > Un collège privé.
- > Un service d'animation pour les adolescents.
- > Un EHPAD.



Les professionnels de santé d'Évran souhaitent accueillir d'autres professions (dentiste, sage-femme, psychologue etc.). La mairie met en œuvre son agenda d'accessibilité programmée et doit identifier des solutions pour l'accessibilité de sa Maison des Jeunes et de sa garderie.

Mobilité...

Au cours des dernières années la commune a initié le développement des cheminements doux (bourg et campagne). L'arrêt de car de la ligne Breizh Go Dinard/ Dinan/ Rennes a été mis aux normes et embelli. Un pôle d'échange multimodal sera aménagé à proximité par Dinan Agglomération. On remarque la présence de stationnement anarchique dans le bourg. Cela peut engendrer des difficultés de circulation, des conflits d'usage mais également des problèmes en matière de sécurité dans un bourg où les habitants rapportent que certains automobilistes roulent trop vite. C'est pourquoi l'un des enjeux du programme de restructuration du bourg est de repenser la répartition entre piétons, cyclistes et véhicules, et d'inciter à déposer sa voiture à des endroits bien définis dans le bourg pour cheminer à pied.



Évrans, par la proximité de son bourg avec le port du canal d'Ille et Rance, de la voie verte V3, de la base nautique de Bétineuc, par sa localisation au sein de la nouvelle destination touristique bretonne « Saint Malo – Baie du Mont Saint Michel », est de plus en plus attractive pour les touristes. Le nombre d'hébergements touristiques a connu une forte progression depuis 20 ans pour atteindre 150 lits. La commune, en partenariat avec la Région et Dinan Agglomération, a commencé en 2018 un programme visant à développer l'offre de services au port du canal et à ses alentours : aire de jeux, bornes électriques et eau potable pour les bateaux, wifi territorial etc. Ce programme se poursuivra avec la création d'une aire de bivouac, la construction d'une capitainerie, la valorisation des zones humides attenantes et la création d'une aire de repos sur la rive gauche. Élus, agents techniques et bénévoles réhabilitent depuis 2015 des chemins ruraux pour constituer un réseau de cheminements doux reliant les villages au bourg. Évrans candidate en 2019 au nouveau label « Haltes / Cités Fluviales ».

Loisirs...

Plusieurs associations sont actives sur la commune avec des animations diverses. La mairie met à leur disposition deux salles associatives ainsi qu'une salle des fêtes, un terrain de foot et des boulodromes. Dinan Agglomération met à disposition de plusieurs clubs sportifs la salle de sports située à Évrans. La base nautique de Bétineuc (également communautaire) est utile aux jeunes et aux scolaires. Des activités pour les adolescents sont également proposées par l'animateur jeunesse de la mairie. Cependant, le centre bourg manque d'un espace végétalisé propice à plus de convivialité.



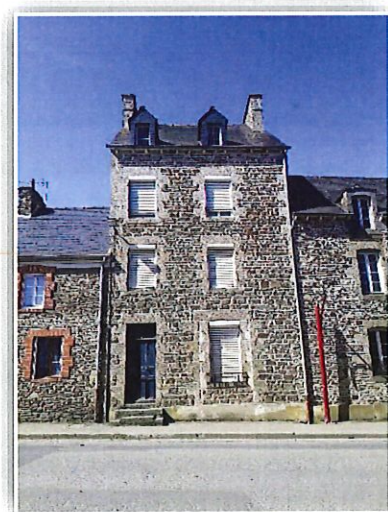
Culture et animations...



Les animations culturelles s'organisent autour de la bibliothèque et d'acteurs associatifs ou privés, comme le bar Le Puits Sans Fond et ses concerts réguliers. Élus et bénévoles ont entrepris depuis 2014 un développement des animations avec la Fête de la Musique, la Fête de la Bretagne, un vide-jardin annuel, un pique-nique géant au port du canal, un marché de Noël en complément des animations déjà organisées. L'association Les Fermiers du Pays d'Évrans a initié avec succès depuis 2015 l'organisation d'un marché « spécial produits locaux » un samedi par mois, en complément du marché hebdomadaire.

Habitat...

De l'attractivité d'Évrans et sa proximité avec les pôles d'emplois de Dinan, Saint Malo et Rennes, résulte une forte demande de la part de nouveaux habitants à la fois pour la construction ou l'achat de maisons et pour la location de maisons ou d'appartements. La demande en logements locatifs dépasse la capacité actuelle de la commune, en dépit notamment de près de 100 logements locatifs sociaux dans le bourg et des investissements récents de la part de particuliers. La pression actuelle risque de s'accroître du fait du dynamisme de l'axe Rennes – Saint Malo et de la réduction de la surface foncière constructible dans les communes voisines. Cette réponse insuffisante est aussi un frein au parcours résidentiel des habitants actuels. Ainsi, les propriétaires âgés (ou familles monoparentales) de pavillons dans les bourgs et les campagnes d'Évrans et des communes limitrophes n'ont que peu de réponse à leur demande de logements plus petits, moins consommateurs en énergie et les préparant à une vie moins autonome. Le nombre de logements vacants en centre bourg est relativement faible. Des discussions sont en cours avec Dinan Habitat / Neotoa pour la rénovation de logements anciens et la création de logements neufs au sud du bourg. Une opération de densification urbaine avec la vente de 10 terrains à construire en centre bourg a été conduite avec succès en 2017-2018.





La station d'épuration d'Évrans (compétence communautaire) présente une capacité nominale de 1 700 Équivalents Habitants (E.H). En 2016, la charge maximale entrante est de 690 EH, la station d'épuration présente une capacité suffisante pour l'accueil de nouveaux logements.

La gestion des eaux pluviales (compétence communautaire à partir de janvier 2020), est un enjeu important pour la commune, avec un point noir à résoudre dans un quartier du bourg (cf. schéma directeur de gestion des eaux pluviales)

Charges de centralité...

L'attractivité d'Évrans a pour corollaire des **charges de centralités** importantes en raison des services rendus à une population de plus de 3000 habitants (Évrans et communes limitrophes) et des aménagements et entretiens annuels liés à ces flux entrants (voirie et stationnement). A ce jour, seul les charges scolaires et périscolaires pour les enfants de l'école primaire Jules Verne sont partagées avec les communes voisines adhérentes au syndicat intercommunal des écoles. Il est envisagé que l'EPCI puisse à moyen terme considérer ces charges de centralités dans le calcul des attributions de compensation.



Diagnostic des actions antérieures et actuelles sur le centre

Entre 2010 et 2019, plusieurs études ont été conduites ou sont en cours :

- > Étude sur la densification du bourg. Prigent & Associés. 2013.
- > Ateliers de l'École d'Architecture de Bretagne (ENSAB). 2016.
- > Améliorations de l'attractivité autour du port du canal d'Ille et Rance. Canaux de Bretagne et Cœur Émeraude. 2016.
- > Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services publics. CD des Côtes d'Armor. 2016-2017.
- > Analyse sectorielle du pays d'Évrans dans le PLUI-H et le PADD. Dinan Agglomération. 2018.
- > Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat. Dinan Agglomération. 2018.
- > Diagnostic de la commune d'Évrans. Prigent & Associés. 2018.
- > Définition des axes de développement et des orientations. Prigent & Associés. 2018.
- > Évrans, mon village. Christian Martin. 2018.
- > Étude sur la vacance du logement. Dinan Agglomération. 2018.
- > Étude sur la qualité de l'air dans l'école Jules Verne. CEP Dinan Agglomération. 2019.
- > Étude de préféabilité sur la mise en place d'une chaudière bois pour l'école, la mairie... Dinan Agglomération. 2019.
- > Inventaire de la faune et de la flore d'une zone humide. Cœur Émeraude. 2019.

Depuis 2014, la municipalité a engagé des travaux, notamment :

- > Aménagement des entrées nord et sud du bourg d'Évrans.
- > Poursuite et finalisation des travaux de rénovation de l'église.
- > Aménagement de voies douces urbaines et remise en état de chemins ruraux.
- > Déplacement et mise aux normes de l'arrêt de car Breizh Go « Dinard-Dinan-Rennes ».
 - > Amélioration des services de base au port du canal d'Ille et Rance.
 - > Optimisation du stationnement (rue de l'Apothicaire, rue des écoles).
- > Fleurissement (services techniques et bénévolat) avec l'obtention des labels « zéro-phyto » et « ville fleurie ».
 - > Finalisation du lotissement La Corderie.
- > Création de la résidence Les Noisetiers en centre bourg via l'acquisition de fonds de jardin.

Enfin, élus, agents, bénévoles, associations et acteurs économiques ont organisé plusieurs animations :

› **Préexistantes** : marché hebdomadaire, Fête du 14 juillet, foulées Evrannaises, braderie, tournoi de foot, portes ouvertes, téléthon...

› **Depuis 2014** : marché mensuel des producteurs locaux, Fête de la musique, « A Dimanche au Canal », Fête de la Bretagne, marché de Noël, vide-jardin, nombreuses animations à la bibliothèque, expositions d'artistes locaux.

Cinq évènements annuels supplémentaires ont donc été créés. Le marché et l'animation mensuels de l'association Les Fermiers du Pays d'Évran ont largement contribué au rayonnement de la commune au-delà de ses frontières, tout comme celles de la bibliothèque. La renaissance d'une association des commerçants (janvier 2019) permettra de poursuivre ce développement. Enfin, de nouvelles associations ont choisi de proposer leurs activités à Évran (yoga, sophrologie, judo, VTT, musique traditionnelle etc.) permettant une offre de loisirs plus large et complémentaire de celle des associations préexistantes, y compris de l'Office des Sports et Loisirs du Pays d'Évran.

Cette liste d'actions montre bien que la période 2014-2020 aura été plutôt consacrée au développement des animations en centre bourg avec une forte implication des bénévoles, élus et agents, à un investissement modéré (du fait de la nécessité de désendetter la commune) et à la conduite de plusieurs études et stratégies pour préparer une nouvelle phase d'investissements et du fait de la création de Dinan Agglomération (EPCI de taille importante à même d'apporter une ingénierie conséquente vers les communes)

En plus de l'implication de plus en plus forte des habitants d'Évran et des communes voisines dans l'animation, le fleurissement, la restauration scolaire, les chemins ruraux etc. la prestation de l'agence Prigent & Associés en 2018 (voir annexes) a permis d'impliquer les habitants et les acteurs locaux dans une démarche de co-construction d'un plan d'actions via deux réunions publiques, un questionnaire et surtout la création d'un collectif d'une vingtaine d'habitants, première étape réussie en matière de participation citoyenne.

Les résultats à atteindre

Axe 1 : mieux vivre ensemble à Évran

Orientation 1 : diversifier et adapter l'offre de logements

L'inadéquation entre l'offre et la demande en matière d'habitat est flagrante, d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Ce constat n'est pas nouveau. Il s'agira donc d'y pallier de manière durable de deux manières :

- › Permettre la mise en vente de lots libres de construction et la construction de logements locatifs neufs à proximité immédiate du bourg sur ses parties sud et est, comme le prévoit le zonage du PLUi-H, en limitant la consommation des terres agricoles. Il est donc prévu la création de nombreux logements supplémentaires sur ces zones AU1 et AU2 d'ici à la fin du PLUi-H (2032).
- › Rénover et construire des logements de taille modeste à différents endroits du centre bourg, y compris en luttant contre la vacance (relativement faible dans le bourg).
- › Encourager les propriétaires de fond de jardin à construire du logement (plusieurs opérations sont déjà en cours)

Ce développement de l'habitat ne pourra se faire qu'avec une forte implication des bailleurs sociaux, de l'EPF et de propriétaires privés, lesquels montrent de plus en plus d'intérêt pour Évran, étant donné la forte demande en location. Cette croissance du logement aura un effet positif fort sur la capacité des commerces à se développer et à se renouveler.

Orientation 2 : maintenir et renforcer les services à la population

La diversité des services proposés à la population est déjà remarquable mais est relativement dispersée dans le bourg et insuffisamment exploitée par les habitants d'Évran et des communes voisines. Il est donc proposé de :

- › Rapprocher ceux qui sont excentrés ou isolés (bibliothèque, maison des jeunes, bureau postal, permanences sociales).
- › S'assurer de la conformité des bâtiments avec les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (en particulier pour ce qui concerne la garderie et la maison des jeunes).
- › Développer un tiers lieu pour promouvoir la culture pour tous et le lien social.
- › Attirer de nouveaux partenaires (Pôle Emploi, MSA, CPAM, CAF etc.) pour compléter l'offre actuelle de permanences. La labellisation « Maison de Services Au Public » est envisagée.
- › Anticiper la probable fermeture du bureau postal (2025 ?) en créant une agence postale en mairie.

Les enseignements tirés de ces actions antérieures ou en cours ont permis de dresser 3 axes de développement et 11 orientations

- › Accompagner l'extension du pôle médical (propriétaire privé).
- › Rendre plus lisible la nouvelle offre de services via une meilleure communication, en particulier via les mairies des communes voisines.

Orientation 3 : dynamiser le commerce de proximité et l'économie locale

Le renforcement des services (cf. ci-dessus) en centre bourg permettra d'augmenter le flux de population à proximité des commerces. Il s'agira aussi de :

- › Augmenter la disponibilité en foncier libre ou en foncier bâti sur le périmètre de centralité commerciale pour pouvoir accueillir de nouveaux commerces.
- › Optimiser les mobilités pour un meilleur accès aux commerces (stationnement, cheminements doux agréables et sécurisés).
- › Disposer d'un service de restauration scolaire se fournissant de plus en plus auprès des producteurs du territoire dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Dinan Agglomération.
- › Mettre en place une chaudière bois pour chauffer les bâtiments municipaux du centre bourg et pour valoriser le bois des haies bocagères du territoire (Breizh bocage).
- › Contribuer au développement de la nouvelle association de commerçants.
- › Poursuivre l'installation d'artisans dans la zone d'activités au sud du bourg (compétence communautaire).

Axe 2 : un patrimoine plus attractif

Orientation 5 : valoriser et développer l'activité touristique et culturelle

La nouvelle destination touristique bretonne « Saint Malo – Baie du Mont Saint Michel », et les efforts de l'Office du Tourisme « Dinan – Cap Fréhel » et du service tourisme de Dinan Agglomération vont contribuer au développement touristique de la commune. La commune y participera en :

- › Poursuivant les aménagements des services de base et des alentours du port du canal d'Ille et Rance, des cheminements doux reliant le bourg et le canal aux hébergements majoritairement situés dans les villages.
- › Améliorant le lien entre le port et les commerces du bourg via la sécurisation et l'embellissement de cheminements doux.
- › Facilitant (via le PLUi-H) la rénovation d'anciens bâtiments villageois pour une poursuite de la croissance du nombre d'hébergements touristiques et de lits (doublement et triplement au cours des 10 dernières années).

Les animations culturelles existantes pourront s'étoffer via les plus larges espaces publics créés au port et en centre bourg (parc en centre bourg, halles couvertes, tiers lieu etc.). La médiathèque, ainsi mieux située, bénéficiera du réseau intercommunal de lecture publique en cours de mise en œuvre par Dinan Agglomération, lui permettant aussi de mieux irriguer les communes voisines.

Orientation 6 : vivre avec un riche patrimoine bâti

Évran a une forte diversité de constructions anciennes avec des matériaux tels que le schiste, la pierre des Faluns, le granit et la terre. La mise en valeur de ce patrimoine est à privilégier en partenariat notamment avec les artisans locaux. Cette attention à l'utilisation de matériaux locaux sera également testée en construction neuve via un projet privé de résidence sénior. Une concertation a aussi démarré fin 2018 avec l'EPF et des propriétaires pour la conversion de 2 grandes maisons vacantes en une dizaine de logements locatifs.

Orientation 7 : préserver et valoriser les milieux naturels et les paysages

Le diagnostic conduit en 2018 a révélé l'importance de valoriser les aspects végétaux de la commune et de contribuer à diminuer l'aspect trop minéral du bourg. Il s'agira donc de :

- › Poursuivre les efforts de fleurissement des agents, des bénévoles et des particuliers (fleurissement de bas de mur) pour obtenir le label « 2 fleurs » en 2020 (label « 1 fleur » obtenu en 2018).
- › Poursuivre l'implantation d'arbres fruitiers en partenariat avec le Pôle Fruitier de Bretagne.
- › Aménager une zone humide en bordure du port avec accès au public.
- › Aménager un parc végétal en face de la mairie.
- › Porter une attention particulière aux essences retenues et aux zones ombragées en prévision du réchauffement climatique.
- › Mettre en valeur les haies bocagères périphériques de la ceinture urbaine et le chemin de halage du canal.

Orientation 8 : aménager les espaces publics du bourg

La configuration actuelle du bourg offre peu de place pour de véritables espaces publics conviviaux et intergénérationnels. Le lien social pourra être renforcé, en complément de la vie associative, du dynamisme commercial et des services, via :

- › L'aménagement d'un parc végétal sur le boulevard E. Gaultier, au carrefour entre l'école J. Verne, le nouveau pôle périscolaire, la mairie / MSAP et le tiers lieu, l'arrêt de car Breizh Go et les commerces.
- › L'installation de halles couvertes à la place de l'ancienne supérette.
- › La poursuite de l'aménagement de cheminements doux convergeant vers ce nouvel espace.
- › L'installation d'équipements sportifs modestes dans ce parc et au port.

Axe 3 : un territoire accessible

Orientation 9 : mieux circuler dans le bourg

Le recentrage des services publics entrainera une augmentation du flux de population vers le centre bourg.

- › Les espaces de stationnement devront être optimisés à plusieurs endroits (boulevard E. Gaultier, rue de l'Apothicaire, place J. Perrin, terrains situés à l'arrière des banques, rue principale etc.)
- › Plusieurs rues devront faire l'objet de travaux de sécurisation et de réfection de chaussée (rue principale, rue Haute Rive, rue des Cordiers etc.) d'ici à 2024 ou en deuxième phase (2025-2030).

Orientation 10 : favoriser les déplacements doux

La commune, en lien avec Dinan Agglomération (et sa compétence Mobilités) poursuivra les aménagements de voirie visant à favoriser les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite.

- › En plus de la longue voie douce reliant le centre bourg à la base nautique de Bétineuc et du chemin de halage du canal d'ille et Rance d'autres cheminements doux sont à créer ; y compris avec des zones de rencontre au sein desquelles la voiture ne sera pas prioritaire.
- › Ces actions viseront aussi à relier certains villages d'Évrans et les bourgs des communes voisines.
- › Ces nouveaux cheminements doux permettront de faciliter l'émergence d'initiatives citoyennes comme le pédibus pour les enfants.
- › L'association « A vélo sans âge » envisage de proposer une animation en mettant à disposition un triporteur.

Orientation 11 : développer les transports en commun

La commune d'Évrans a un avantage indéniable avec le passage de la ligne Breizh Go (ex Illeloo) « Dinard-Dinan-Rennes » dont l'arrêt de car a été déplacé et mis aux normes en 2017. L'objectif est d'augmenter sa fréquentation (y compris pour plusieurs habitants travaillant à Rennes). Dinan Agglomération, dans le cadre de ses actions « transport et mobilités » aménagera un pôle d'échange multimodal à une centaine de mètres de cet arrêt de car (en face de la gendarmerie). Une étude sera conduite sous maîtrise d'ouvrage de Dinan Agglomération pour la mise en place d'un transport à la demande pour les habitants d'Évrans et des communes voisines en lien avec cette ligne Breizh Go et les lignes Dynamo de transport en commune mises en place fin 2018 dans et autour de la ville de Dinan.

Ces 3 axes et 11 orientations, développés en 2018 et accompagnés d'une 40aines de fiches actions, ont permis la conception de la stratégie Évrans 2030 et le plan d'actions 2019/2024



Pilotage et gouvernance

› **Le conseil municipal** est l'instance de maîtrise d'ouvrage pour les opérations qui concernent la commune d'Evran. Il guidera d'autre part les autres maîtres d'ouvrage qui interviendront sur ce plan d'action (Dinan Agglomération, bailleurs sociaux, investisseurs privés etc.). Pendant la période de mise en œuvre du plan d'action, le conseil municipal sera renouvelé à deux reprises. Ainsi, chaque nouvelle équipe municipale élue devra prendre le temps, mi-2020 et mi-2026, d'évaluer les opérations déjà mises en œuvre et adapter le plan d'actions.

› **Un(e) chargé(e) de mission.** La commune d'Evran n'ayant pas à ce jour un membre de son équipe en charge des projets d'aménagement urbain, un(e) poste de chargé(e) de mission sera ouvert pour 4 ans à mi-temps. Il/elle animera l'ensemble du processus participatif et pilotera la gouvernance du plan d'actions avec l'appui de ses collègues. Ce poste, possiblement mutualisé avec le service Urbanisme de Dinan Agglomération, sera aussi le point de contact des porteurs de projet : particuliers, bailleurs sociaux, entreprises, associations etc.

› **Un comité de pilotage** a été créé en mai 2018 et s'est réuni à 3 reprises. Il est constitué de : Banque des Dépôts, Région Bretagne, EPF, DDTM, CAUE22, Bruded, Cœur Émeraude, Service Urbanisme de Dinan Agglomération et des élus municipaux. Il continuera à fonctionner.

› La co-construction avec un **collectif d'habitants et d'acteurs.** Le « groupe habitants » et le « forum acteurs locaux » (qui ont très bien fonctionné et qui souhaitent poursuivre) constitués en 2018 seront transformés dès 2019 en un collectif d'une trentaine de personnes qui sera le principal interlocuteur de la mairie pour co-construire, suivre et évaluer les opérations d'aménagement. La création en janvier 2019 d'une association des acteurs économiques contribuera à une meilleure représentation de ces acteurs et à leur information. Enfin, des représentants du Conseil de Développement de Dinan Agglomération seront invités à rejoindre ce collectif. La municipalité organise déjà des réunions annuelles de groupe d'acteurs : professionnels de santé, professionnels du tourisme, leaders des associations etc.

› **Une participation citoyenne plus large et plus qualitative.** Le cabinet ARTEFACTO, partenaire d'un projet de l'Union Européenne conduit par EIT Digital, développe en 2019 un nouvel outil de conception urbaine combinant la réalité augmentée et la participation citoyenne. Le développement de cet outil se fera sur un projet immobilier privé à Milan et sur les opérations de la commune d'Evran. Concrètement, les habitants pourront visualiser (fin 2019) les opérations d'aménagement en centre bourg d'Evran en mode « réalité augmentée » à l'aide de smart phones ou tablettes (la mairie en mettra à disposition) et pourront directement commenter les projets. Ce nouvel outil doit ainsi permettre une amélioration forte de la participation citoyenne d'un point de vue qualitatif car la réalité augmentée permet à l'observateur de beaucoup mieux se rendre compte du projet en comparaison à un simple plan ou à une maquette 3D ; mais aussi d'un point de vue quantitatif car la disponibilité de l'outil en ligne facilite la participation d'un plus grand nombre de personnes qui peuvent ainsi participer pendant les créneaux horaires où ils sont disponibles, individuellement ou en groupe.

› **Inscription dans les schémas et politiques supra-communales.** Le plan d'action a été conçu simultanément avec la conception du PLUi-H de Dinan Agglomération dont il tient compte sur de nombreux aspects : densification urbaine, mobilités, périmètre de centralité commerciale, habitat respectant le parcours résidentiel etc. Ce plan d'action répond aussi au Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services publics du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et tient compte de la stratégie Breizh Cop de la région Bretagne. Le plan d'action s'inscrit dans une démarche intercommunale (Evran et les communes voisines) : les services à la population (périscolaire, culture, animation jeunesse, permanences des partenaires sociaux, renforcement des commerces et des services etc.) bénéficieront à la population des communes voisines. La tentative de création d'une commune nouvelle (2015) pourra éventuellement être relancée d'ici 2030.

› **Suivi et évaluation.** Un suivi de la mise en œuvre du plan d'actions sera assuré et un bilan annuel sera effectué afin de tirer les leçons des opérations réalisées, et de faire évoluer les actions futures. Une évaluation par un organisme extérieur est envisagée en 2023 ou 2024. Ce suivi-évaluation sera restitué auprès de Dinan Agglomération pour que d'autres communes puissent éventuellement bénéficier des expériences.

Une mobilisation forte de Dinan Agglomération aux côtés d'Évran

Dinan Agglomération, EPCI de 64 communes, créé en 2017 suite à la fusion de 6 EPCI et du Pays de Dinan, mobilise les compétences et les savoir-faire de ses agents pour engager une transition et co-construire, avec les communes notamment, un nouveau modèle pour les centres-villes et les bourgs de notre territoire.

Cette transition, Dinan Agglomération ne peut la faire seule. C'est une volonté et une démarche collective qui doit s'opérer. Les communes sont ainsi le premier partenaire de cette « démarche agile » qui ne fait que commencer...

Une agglomération qui accompagne à la mise en œuvre des outils et des stratégies dans les projets des communes.

Dès la création de Dinan Agglomération, les communes engagées dans des réflexions, des études ou des travaux de restructuration des bourgs ont été accompagnées. Cela s'inscrit, notamment, dans le cadre de l'élaboration et en prévision de la mise en œuvre du PLUiH. Les services urbanisme, habitat, mobilité, contractualisation etc. sont présents aux côtés des équipes municipales – et des personnels des communes – avec les partenaires CAUE, DDTM, EPF... pour définir les besoins, les quantifier, les qualifier et mettre en œuvre les opérations. Ce suivi permet la prise en compte ainsi que la mise en œuvre des objectifs du PLUiH mais aussi ceux de la Breizh Cop. Des outils spécifiques ont été créés pour cet appel à candidature et seront réutilisés pour les accompagnements futurs (grilles PLUiH et Breizh Cop).

Méthode d'accompagnement des communes dans le cadre de l'appel à candidatures « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux ».

Dans le cadre de cet appel à candidatures, un accompagnement inédit et spécifique, s'appuyant sur la démarche d'innovation publique engagée au sein de l'EPCI, a été mis en place. Dans cet esprit de transversalité et de complémentarité, les communes candidates ont été accompagnées à la fois en collectif et en individuel.

› Un premier temps de décryptage des attendus de l'appel à candidatures a été proposé aux 64 communes par les services de Dinan Agglomération le 9 janvier sur une demi-journée.

› Un second temps a été proposé en format atelier le 7 février. Réparties en quatre groupes, les treize communes candidates ont bénéficié d'une lecture croisée et critique de leur candidature pendant une demi-journée. Ce temps d'échanges entre les communes avec les services de Dinan Agglomération (7 compétences différentes mobilisées) a permis de clarifier certains projets, de les préciser et surtout de les articuler plus finement avec les objectifs du PLUiH et de la Breizh Cop.

Au-delà de la réponse à l'un des attendus de l'appel à candidatures (débat de l'EPCI sur la qualité et la maturité des projets du territoire), l'un des objectifs de Dinan Agglomération est de « faire communauté ». C'est pour cela que nous avons proposé aux treize communes candidates de venir présenter leur projet aux maires et aux membres du Conseil de Développement lors d'une conférence des maires spécifique organisée le 11 février.

Après une présentation de leur projet sous format d'un pitch en 180 secondes, les maires (ou adjoints) ont pu échanger avec le public afin de répondre à d'éventuelles questions. La cinquantaine de personnes présentes s'est ensuite attelée par table (10 personnes par table) à compléter une grille qualitative comprenant neuf objectifs transversaux et un objectif innovation (cf. grille de synthèse des appréciations des cinq tables en annexe). Cet exercice a ainsi permis aux communes candidates de partager leur projet avec leur pair et d'avoir un retour sur leur projet.

Ce format de réunion différent a été très bien accueilli par les participants (cf. évaluation de la conférence des maires jointe en annexe). Il a, notamment, permis de placer au cœur des échanges les questions d'innovation, de la place de l'usager dans la définition et la réalisation des projets.

A l'image de ce qui a été proposé pour cet appel à candidatures, Dinan Agglomération s'engage à poursuivre cette démarche partenariale entre l'EPCI et les communes pour inventer le nouveau modèle de centres-villes et bourgs ruraux, quel que soit le résultat de l'appel à candidatures.

Une approche globale et intégrée

Le plan d'actions aborde un grand nombre de **thématiques** : dynamisme commercial, associatif et culturel ; accès aux services publics ; mobilités ; transition énergétique et numérique ; habitat ; sobriété foncière ; économie locale ; biodiversité et nature en ville ; tourisme ; patrimoine ; participation citoyenne etc. L'appréciation de ces thématiques vis-à-vis du plan d'action est documentée en annexe (conférence des maires de Dinan Agglomération). Ces thématiques se croisent. Ainsi la localisation des services publics sur un même site (MSAP / Mairie) aura aussi un impact sur le dynamisme commercial en augmentant les flux de population. La mise en place d'une chaudière bois, tout en réduisant les frais de consommation énergétique, encouragera la création de haies bocagères. La création d'une cuisine centrale, tout en contribuant à ce que la commune soit conforme avec la loi EGalim, permettra de valoriser l'agriculture locale.

Le diagnostic a révélé la **diversité des besoins des usagers**. Le plan d'actions apporte des réponses : création de logements locatifs de taille modérée pour personnes âgées et familles monoparentales ; espaces publics ouverts à toutes les générations ; meilleure gestion des mobilités en faveur de l'accès aux commerces ; etc.

La **centralité** est ainsi abordée selon plusieurs de ses composantes : commerces, logements, services etc.

La transformation envisagée pour le bourg d'Évran répond à des **valeurs et des besoins collectifs**, définis lors des échanges avec le groupe Habitants et lors des réunions publiques en 2018 et 2019. Elle s'inscrit dans une continuité historique et sociologique : le bourg d'Évran, malgré une phase difficile marquée par la fermeture de nombreux commerces dans les années 80, a toujours fait preuve d'un dynamisme en lien avec son statut de chef-lieu de canton jusqu'en 2014, même s'il reste très fragile.

L'enjeu de **transition écologique** est pris en compte dans la conduite d'actions de densification urbaine, de sobriété énergétique (isolation de bâtiments publics), d'utilisation de la ressource énergétique locale (bois), de préservation de la biodiversité (démarche zéro phyto, aménagement d'une zone humide etc.), du développement des cheminements doux etc. La création d'un pôle administratif, faisant fonction de MSAP, permettra de mieux accompagner la population d'Évran et des environs dans la **transition numérique**.

L'urbanisation au sud et ensuite à l'est du bourg permettra de mieux relier le centre bourg avec la moyenne surface commerciale et la zone d'activités et avec la commune de Saint Judoce, favorisant **des flux plus dynamiques avec les périphéries du bourg**.

Le **périmètre d'intervention** se situe sur l'espace occupé aujourd'hui par le Boulevard Dr Ernest Gaultier et ses alentours (grand espace de stationnement, école Jules Verne, mairie, restaurant scolaire, ancienne supérette), associé à la sécurisation de la rue principale. Les autres actions font appel à d'autres sources de co-financement et se situent à d'autres endroits du bourg, au port du canal et au sud du bourg. Les zones situées à l'est de ce périmètre et de la rue principale seront à aménager à partir de 2025 en fonction notamment de la disponibilité du foncier.

Faisabilité du projet

Le phasage du projet, présenté et discuté lors d'une réunion publique le 20 février 2019, tient compte de plusieurs facteurs :

- › Le souhait des élus et de la population de gérer l'ancienne supérette (friche depuis 2015) aussi rapidement que possible et d'en profiter pour opérer un aménagement de cet espace et des alentours du Bd E. Gaultier et de la rue principale.
- › Le besoin d'adapter les services périscolaires à la future croissance des effectifs, utilisés par les enfants des 5 communes membres du syndicat intercommunal des écoles, représentant une population équivalente au double de celle d'Évran.
- › La nécessité de mise aux normes (accessibilité) de services jeunesse et garderie.
- › Le souhait de voir la bibliothèque jouer un rôle de tiers lieu à un endroit plus approprié.
- › Le besoin d'anticiper une probable fermeture du bureau postal.
- › Le phasage des cofinancements envisagés en dehors de celui de cet AAC.

mars 2019 à mars 2020

Ainsi, les opérations sont programmées de manière suivantes :

- > Études de faisabilité et études pré-opérationnelles :
 - o Sur la construction du pôle périscolaire.
 - o Sur la création d'un tiers-lieu et d'une MSAP en déménageant la bibliothèque, la maison des jeunes et les permanences sociales dans l'actuel restaurant scolaire.
 - o Sur la création de logements au sud du bourg et la révision du schéma de gestion des eaux pluviales.
 - o Sur la mise en place d'une chaudière bois et l'isolation de l'école et de la mairie.
 - o Sur l'aménagement de l'espace public de cœur de bourg et de la rue principale.
 - o Sur la valorisation de la zone humide près du port.
- > Conduite d'une étude sur l'impact des aménagements sur les finances de la commune.
- > Convention avec l'EPF pour l'achat, la dépollution et la démolition de l'ancienne supérette.
- > Convention avec l'EPF pour l'achat, la dépollution et la transformation de 2 maisons vacantes (rue J. de Beaumanoir) en une dizaine d'appartements.
- > Animation et pilotage, y compris l'utilisation du nouvel outil d'Artefacto et la poursuite de la mobilisation du collectif « habitants / acteurs locaux ».
- > Signature fin 2019 d'une convention cadre entre la commune et les 4 partenaires de cet AAC.

avril à décembre 2020

- > Opération No. 1 « Animation et pilotage ». La nouvelle équipe municipale élue en mars 2020 aura à sa disposition le résultat des études de faisabilité conduites en 2019 et le résultat des 2 premières années de la co-construction avec le collectif Habitants. Elle pourra donc adapter le plan d'actions initial et lancer des études pré-opérationnelles supplémentaires sur les opérations retenues. Elle sera ainsi en mesure, en conformité avec le cahier des charges de cet AAC, en fin 2020 d'engager les dépenses pour les opérations qui auront été sélectionnées par les partenaires de cet appel à candidature.
- > L'équipe municipale poursuivra d'autre part les opérations en cours, à savoir :
 - o L'aménagement des espaces publics.
 - o L'opération au port du canal d'Ille et Rance.
 - o Les actions en lien avec l'habitat.
 - o Les actions visant à réduire la consommation énergétique.

2021 - 2022

- > Construction du pôle périscolaire.
- > Finalisation de l'aménagement des espaces publics.
- > Poursuite des opérations en cours (espaces publics, port, habitat, transition énergétique).

2023 - 2024

- > Aménagement du tiers lieu, de la MSAP et de l'agence postale
- > Poursuite des opérations en cours (espaces publics, port, habitat, transition énergétique).

2024 ou 2025

- > Évaluation externe

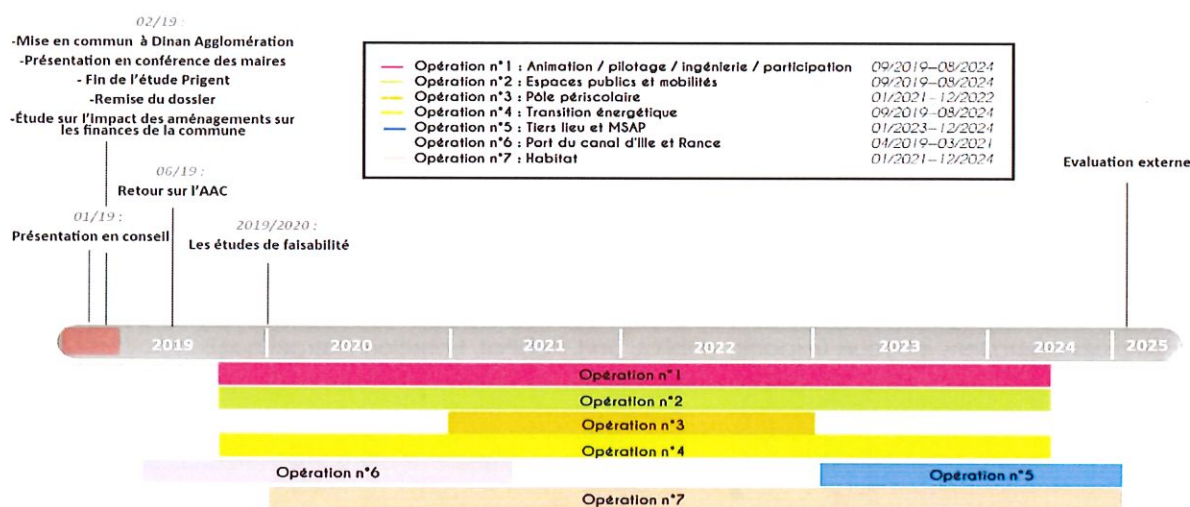
Il restera ensuite, à partir de 2025, à concevoir et réaliser les autres opérations contribuant à atteindre davantage les résultats de cette stratégie, à savoir :

- > Le portage par l'EPF de l'acquisition, dépollution et démolition d'une probable future friche (garage - rue de la Libération) et des terrains annexes, suivi de l'aménagement de stationnement, d'un cheminement doux et de la construction d'un bâtiment abritant commerces et logements.
- > L'optimisation du stationnement, rue de l'Apothicaire.
- > La sécurisation de la rue Haute Rive, de la rue des Cordiers et de la place de l'église.
- > La création d'une aire de stationnement rue Haute Rive issue de l'opération en cours de négociation et prévue en 2020-2024 de conversion de 2 maisons vacantes en appartements.
- > Une opération d'habitat en cas de déménagement de l'école maternelle Sainte Anne.
- > Les autres actions liées à l'habitat.
- > La création d'un terrain de sport hybride.
- > Le déménagement du local des services techniques hors du centre bourg.
- > L'extension du cimetière.
- > Les travaux de sécurisation et d'embellissement des villages.

En parallèle, d'autres opérations seront conduites par les partenaires :

- > L'installation de la fibre optique d'ici 2030 par Mégalis Bretagne.
- > La valorisation du canal d'Ille et Rance et l'aide à l'installation de porteurs de projets dans les maisons éclusières (artistique, équipements nautiques etc.).
- > L'entretien annuel et la réfection de la voirie non urbaine (compétence communautaire).
- > La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations / GEMAPI (c. communautaire).
- > L'installation de nouveaux agriculteurs (en lien avec la politique agricole de l'EPCI).

Frise chronologique du projet



Le projet décrit tient ainsi compte de l'ensemble des investissements qui sont a priori nécessaires à Evran, y compris ceux qui n'ont pas de lien avec l'objectif de renforcement de la centralité et de dynamisation de ce bourg rural.

Son plan de financement est volontairement étalé sur une période d'au moins 10 ans avec une estimation plus précise sur la phase 2019-2024. Il intègre des financements ou cofinancements divers discutés avec le service Contractualisation de Dinan Agglomération, Dinan Habitat / Neotoa, les services déconcentrés de l'État etc.

Sur la période 2019-2024, l'investissement total représente 5,8 millions dont 4,2 relevant de subventions, cofinancements et investisseurs publics et privés. Le reste à charge pour la commune est donc de 1 543 000 euros

(27%). Il sera alimenté par un emprunt de 600 000 Euros, les recettes liés à la vente de deux bâtiments municipaux (2 x 250 000 euros), le portage par l'EPF (200 000 Euros) et des fonds propres communaux de 500 000 Euros. Les fonds propres communaux nécessaires sont donc d'environ 100 000 Euros par an (la capacité d'autofinancement de la commune est aujourd'hui d'environ 120 000 Euros). A noter cependant que les opérations d'investissement réalisées et d'autres éléments conduiront à augmenter cette CAF :

- › Économie d'environ 1 euro par repas fabriqué par la cuisine centrale (plutôt que par un prestataire comme actuellement), soit 20 000 Euros d'économie par an pour la commune et 10 000 Euros par an pour les autres communes du syndicat intercommunal des écoles pour un total d'au moins 30 000 repas annuels.
- › Économie sur les dépenses de consommation énergétique du fait de l'isolation de l'école J. Verne, de la mairie, de l'actuel restaurant scolaire et de l'isolation partielle de la salle Jean de Beaumanoir.
- › Économie sur les dépenses de consommation énergétique en ayant recours à la ressource bois énergie.
- › Gains liés à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les halles couvertes, l'école etc.
- › Augmentation de la dotation générale de fonctionnement (DGF) à partir de 2020 (un inventaire réalisé en 2018 a indiqué une forte sous-déclaration de la voirie communale depuis plus de 10 ans).
- › Augmentation de la DGF et des recettes fiscales liées à la croissance démographique du fait des nouveaux logements.

L'emprunt de 600 000 Euros interviendra au début de l'année 2021 (année où l'endettement de la commune sera descendu à 915 000 Euros). La nouvelle situation d'endettement d'Evrans devrait ainsi approcher 1 million d'Euros en 2025. La commune ayant entre 2014 et 2018 fait diminuer sa dette de 1 858 000 Euros à 1 278 000 Euros.

L'opportunité d'innover

L'innovation numérique pour une participation citoyenne plus large et plus efficiente.

—En 2019, un partenariat se noue entre la municipalité et le cabinet ARTEFACTO. Evrans sera l'un des sites pilotes utilisés pour le développement et l'expérimentation par Artefacto d'un nouvel outil associant conception urbaine, réalité augmentée et participation citoyenne. Ainsi, les données 3D relevées par l'ENSAB en 2016 et l'avant-projet conçu en 2018 dans le cadre de l'étude conduite avec le cabinet Prigent permettront avec l'outil d'Artefacto de visualiser l'avant-projet en réalité augmentée. Via cet outil numérique, l'ensemble des Evrannais pourra visionner le projet d'aménagement du centre bourg et émettre ses suggestions avant finalisation du projet. Des tablettes seront mises à disposition du public ne possédant pas d'appareils. Cette consultation sera organisée au cours du dernier trimestre 2019 avant finalisation du projet.

Cette collaboration est une suite logique des efforts de participation mis en œuvre en 2018 pendant l'étude Centre Bourg : création d'un groupe d'une vingtaine d'habitants qui se sont réunis à 4 reprises et ont contribué efficacement à la co-construction du diagnostic, des enjeux et des avant-projets ; réunion d'un groupe « acteurs locaux » ; questionnaire papier et en ligne auprès de la population ; questionnaire auprès des collégiens ; réunion publique.



Ce nouvel outil permettra d'augmenter la participation citoyenne à la fois d'un point de vue qualitatif (il est beaucoup plus facile de se rendre compte d'un projet présenté en réalité augmentée) et quantitatif (les habitants et autres acteurs peuvent visionner le projet selon leur disponibilité, individuellement ou en petit groupe). La récolte, l'analyse et la restitution des suggestions qui seront faites en sont aussi largement facilitées.

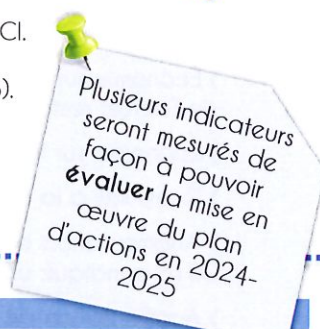
La capitalisation et la diffusion des expériences.

La conduite d'un suivi-évaluation rigoureux de la mise en œuvre du plan d'actions permettra de tirer les leçons, bonnes ou mauvaises, de chacune des opérations réalisées. Ce suivi-évaluation inclura notamment :

- › Le suivi annuel des données sur la vacance, l'habitat, le nombre de permis de construire, l'évolution de la population, l'action sociale, les effectifs scolaires et périscolaires etc.
- › La réalisation de photos et de vidéos avant et après les opérations d'aménagement.

La diffusion de nos expériences sera activement menée en particulier via les dispositifs suivants :

- › Site internet de la commune et page Facebook.
- › Les services de Dinan Agglomération pour diffusion vers les 63 autres communes de l'EPCI.
- › La page Facebook du Conseil de Développement de Dinan Agglomération.
- › Les communes de Bretagne via l'association BRUDED (Evrans est adhérente depuis 2016).
- › Les ateliers « Centre-Bourg / Centre-Ville » organisés par les partenaires de cet AAC.



Présentation des impacts attendus du projet

Opérations	Indicateurs
Opération 1 « Animation / Pilotage / Ingénierie / Participation »	› Une forte participation de la population via l'animation du collectif « Habitants / Acteurs Locaux » et l'outil numérique développé par Artefacto › L'écriture et la diffusion d'au moins 10 fiches de capitalisation avec Bruded › La production d'un rapport d'évaluation externe incluant une enquête de satisfaction › Organisation d'au moins deux visites par an pour les autres communes.
Opération 2 « espaces publics et mobilités »	› La fréquentation quotidienne du nouvel espace public créé à la place du Bd E. Gaultier accessible de manière sécurisée par les piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite. › Une circulation et un stationnement moins problématiques des véhicules dans le bourg. › Un aspect plus végétal et moins minéral du bourg. › Une augmentation des animations organisées en cœur de bourg du fait de l'espace convivial créé et des halles couvertes.
Opération 3 « pôle périscolaire »	› Un restaurant scolaire plus grand permettant d'anticiper une hausse des effectifs au-delà de 300 repas / jour. › Une cuisine centrale pour rendre la commune décisionnaire sur le choix de l'origine des denrées alimentaires, en mesure de se conformer à la loi EGalim et encourageant le développement des circuits courts. › Une garderie accessible aux personnes à mobilité réduite. › Des bâtiments publics conformes à la réglementation RT2020.
Opération 4 « Transition énergétique »	› Une baisse de la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments municipaux. › Une baisse des dépenses de chauffage et une valorisation de la ressource bois énergie locale. › Une consommation de foncier agricole limitée à 2,5 hectares jusqu'à 2025.
Opération 5 « MSAP et tiers-lieu »	› Une fréquentation plus forte de la bibliothèque par les habitants et ceux des communes voisines, appuyée par le schéma communautaire de lecture publique, et à même de jouer le rôle d'un tiers lieu. › Une maison des jeunes accessible aux personnes à mobilité réduite. › Une plus forte offre de services publics actuels sur un même lieu, dans et à proximité de la mairie, permettant ainsi de répondre au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics pour le bassin de vie du Pays d'Evrans.
Opération 6 « Port du canal d'Ille et Rance »	› Une fréquentation augmentée de l'aire de loisirs encore plus accueillante pour les habitants et les touristes avec des services adéquats et la possibilité de découvrir la flore et la faune d'une zone humide. Elle sera mesurée à l'aide du dispositif installé en 2018 (Wi-Fi territorial), qui enregistre le nombre de passage.
Opération 7 « Habitat »	› Au moins 15 appartements créés d'ici à 2024 en centre bourg. › La création de près de 50 logements au sud du bourg tout en améliorant la gestion des eaux pluviales dans le bourg. › La réduction de la vacance logement dans le bourg.

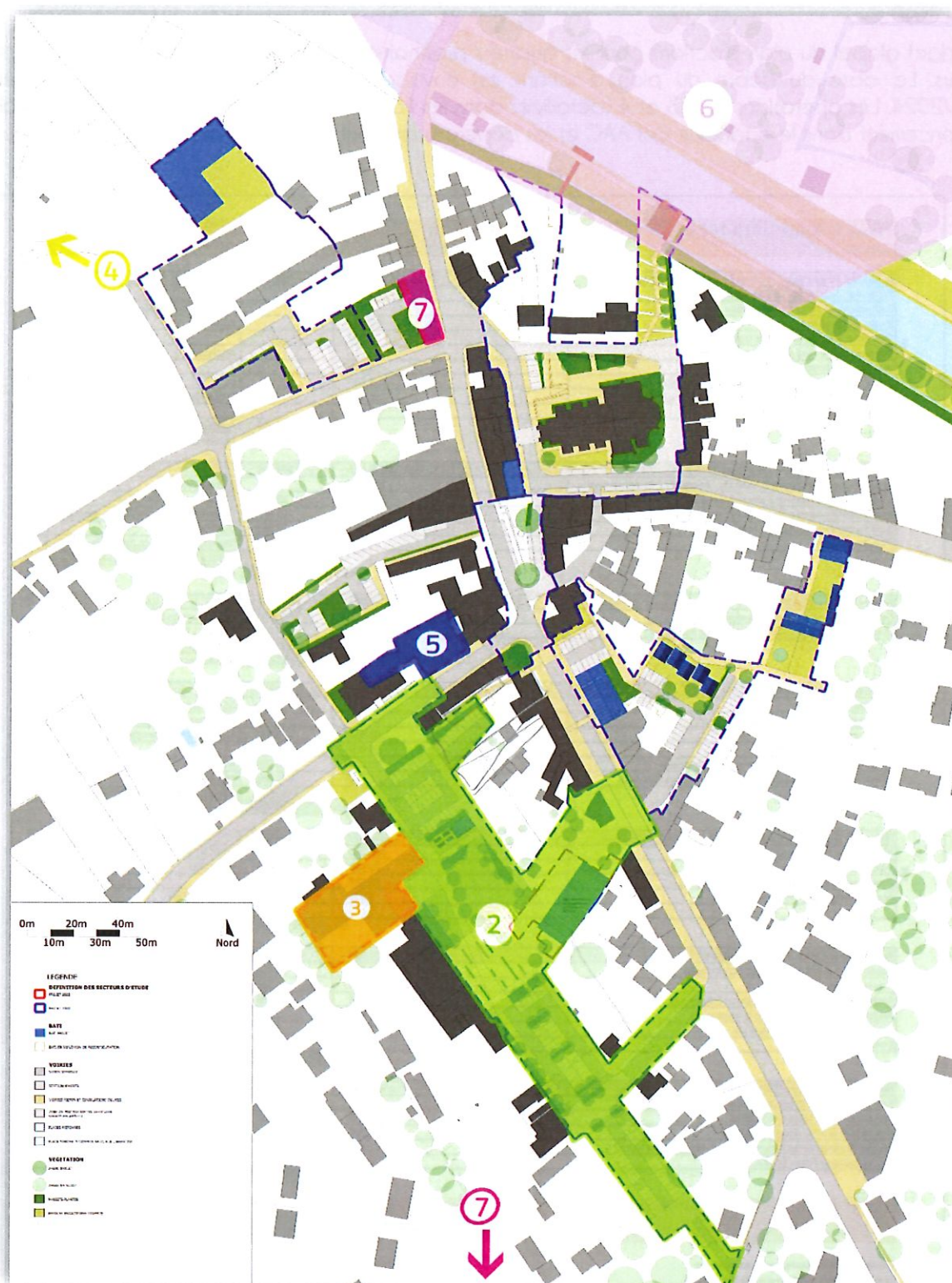
L'amélioration du bien-vivre, l'augmentation des flux vers le centre bourg et la croissance démographique (la population communale devrait approcher 2 000 habitants d'ici 2030) contribueront au renforcement des commerces et des professionnels de santé et à leur renouvellement et leur diversification.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL

Le budget global du plan d'actions pour les quatre / prochaines années et présenté dans le tableau ci-dessous. La date du début du plan d'actions est envisagée au 01/09/2019 pour se terminer au 01/08/2024. Les opérations 1, 2, 3 et 4 (détaillées dans les fiches ci-après) font l'objet d'une demande de co-financement dans le cadre de cet AAC et les dépenses devront donc être engagées fin 2020 au plus tard.

Phase I - 5 ans (2019-2024)			
Opérations	Coût (HT)	Subvention	Partenaire
1 Animation / Ingénierie / pilotage / participation (2019-2024)	106 000	50 000	
Technicien de la mairie (1/2 temps plein dédié)	75 000		
Techniciens de Dinan Agglomération	-	-	Dinan Agglomération
Etudes de faisabilité	10 000		ADAC
Animation mobilité avec vélos triporteurs	1 000		
Développement outil numérique Artefacto			Artefacto
Location de tablettes et de lunettes 3D	2 000		
Vidéos et photos avant et après les aménagements	2 000		
Budget participatif (2000 Euros par an de 2021 à 2023)	6 000		Conseil de Développement
Evaluation externe du projet (2023)	10 000		
		50 000	Appel à candidature Bourgs Ruraux
	53%	56 000	Autofinancement
2 Espaces publics / Halles / Mobilités (2019-2024)	1 075 000	578 000	
Ex supérette: acquisition / démolition / dépollution / terrassements	200 000		Portage EPF
Bd Gaultier: aménagement des espaces publics et des halles.	500 000	30 000	CD 22 Amendes de police
Aire de covoiturage / pôle d'échange multi-modal	25 000	25 000	Dinan Agglomération (Comp. mobilités)
Rues Beaumanoir & Libération (RD2)	320 000	23 000	CD22 (enrobés)
Place Jean Perrin	30 000	50 000	Dinan Agglomération (fonds de concours)
		450 000	Appel à candidature Bourgs Ruraux
	46%	497 000	Autofinancement
3 Pôle péri-scolaire (2021-2022)	1 760 000	1 030 000	
Cuisine et restaurant (incl. équipements)	1 200 000	500 000	Futurs contrats Europe et CD22
Garderie (350M2 hors hall et sanitaires du restaurant)	560 000	280 000	CAF 2021 (50%)
		250 000	Appel à candidature Bourgs Ruraux
	41%	730 000	Autofinancement
4 Transition énergétique (2019-2024)	687 950	523 200	
Salle Beaumanoir	185 000	55 500	DETR 2018 et 2020
Toiture et isolation de la mairie	44 950	200	SDE + certificat énergie
Toiture et isolation de l'école J. Verne	93 000	30 000	SDE + certificat énergie
Ventilation de l'école J. Verne	50 000		
Etude de faisabilité réseau de chaleur et chaudière	15 000	10 500	PBE BZH
Aménagement du réseau de chaleur et de la chaudière bois	300 000	177 000	PBE BZH, FEADER, DSIL
		250 000	Appel à candidature Bourgs Ruraux
	24%	164 750	Autofinancement
5 Maison de Services Au Public (MSAP) & Tiers Lieu (2023-2024)	254 000	234 000	
Bibliothèque (second œuvre 200 m2)	100 000	60 000	DRAC (60%)
Maison des Jeunes (second œuvre 200 m2)	100 000	50 000	CAF (50%)
Permanences sociales (second œuvre 100 m2)	50 000		
Agence postale (dans la mairie)	4 000	2 000	La Poste (50%)
		122 000	Etat (DSIL)
	8%	20 000	Autofinancement
6 Port du canal d'Ille et Rance (2019-2021)	63 200	47 300	
Construction d'un bloc sanitaire / capitainerie	46 000	36 800	CD22 + Région
Acquisition de parcelles	5 000	2 500	Agence d'Eau
Aménagement d'une aire de bivouac (règle + signalétique)	1 000	300	Région
Aménagement d'aire de repos (rive gauche)	5 000	1 500	Région
Aménagement d'une zone humide	5 000	5 000	Syndicat BV Linon
Etudes	1 200	1 200	Cœur Emeraude
	25%	15 900	Autofinancement
7 Habitat - 55 logements (2020-2024)	1 840 000	1 780 000	
Rue Beaumanoir (10) (ex maisons vacantes)	600 000	600 000	Bailleur social
Rue des Cordiers (4) (ex Presbytère)	420 000	420 000	Privé
Rue de la mairie (1) (étage cantine)	60 000		
Résidence sénior (avec jardin partagé et agriculture urbaine)	60 000	60 000	Privé
Lot. La Fontaine Phase 1 (40 logements)	700 000	700 000	Bailleur social
	3%	60 000	Autofinancement
TOTAL Dépenses / Subventions:	5 786 150	4 242 500	
	Reste à charge pour la commune:	1 543 650	27%
	Reste à charge pour la commune par an:	308 730	
Somme des Investissements communaux:	1 543 650		
Recettes pour la mairie (vente du presbytère)	250 000		
Recettes pour la mairie (vente du bâtiment CSD Poste)	250 000		
Portage par EPF (à rembourser en phase II)	200 000		
Emprunt	600 000		
Fonds propres pour 5 ans	493 650		
Fonds propres par an	98 730		

PERIMETRE DU PROJET



- 2 > Opération n°2 : espaces publics et mobilités
- 3 > Opération n°3 : pôle périscolaire
- 4 > Opération n°4 : transition énergétique
- 5 > Opération n°5 : tiers lieu et MSAP
- 6 > Opération n°6 : port du canal d'Ille et Rance
- 7 > Opération n°7 : habitat

Opération N° 1

Animation / pilotage / ingénierie / participation

Investissement : ☐Mobilisation d'un portage foncier : ☐Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale) : ☒Ingénierie experte/spécialisée : ☒

Nom du maître d'ouvrage

Commune d'Evran – 12 rue de la mairie, 22630 EVRAN. Représentant : P. Gautier, maire.
 & Dinan Agglomération – 8 Boulevard S. Veil, 22106 Dinan. Représentant : A. Lécuyer, président.

Présentation résumée

Il s'agit ici de capitaliser sur l'expérience d'Evran en 2018 lors de l'étude menée avec le cabinet Prigent & Associés, le groupe « habitant », le forum « acteurs locaux », le comité de pilotage et l'ADAC 22 et de passer à un niveau supérieur en matière de pilotage, d'animation, d'ingénierie et de participation citoyenne.

Le **pilotage** sera assuré par le conseil municipal et le comité de pilotage créé en 2018 (élus, services municipaux et communautaires, DDTM, CAUE, EPF, Caisse des Dépôts, Bruded, Cœur Émeraude, CD22, Conseil de Développement). Seront aussi présents, des élus des communes voisines membres du syndicat intercommunal des écoles.

L'**animation** sera coordonnée par un(e) chargé(e) de mission à mi-temps aux côtés des techniciens municipaux et communautaires. Il / elle assurera aussi les actions de communication vers la population (page Facebook, site internet, bulletins municipaux, courriels etc.) et au-delà (communes voisines, Dinan Mag, réseau BRUDED etc.). Cette communication pourra aussi se faire lors des nombreux événements organisés par la mairie, les associations et les acteurs économiques (Dimanche au Canal, marchés des fermiers du Pays d'Evran etc.). Un membre du groupe habitant se propose aussi d'organiser une animation sur la mobilité via la location de vélos triporteurs. Un prestataire pourra être contractualisé pour la réalisation de films et photos montrant l'avant et l'après projet.

L'**ingénierie** inclura :

- > La participation des services municipaux.
- > La participation des services urbanisme, habitat, mobilités, économique/numérique, agriculture/alimentation, environnement, tourisme etc. de Dinan Agglomération.
- > La participation de l'agence technique du CD22, du CAUE22, de l'EPF, de la DDTM etc.
- > Des études de faisabilité confiées à l'ADAC 22.
- > Des études pré-opérationnelles confiées à des prestataires (coût inclus dans les fiches opérations investissement).
- > Le développement pilote d'un nouvel outil numérique par l'agence ARTEFACTO combinant urbanisme, réalité augmentée et participation citoyenne (projet européen de EIT Digital).

Un **collectif « habitants et acteurs locaux »** d'une trentaine de personnes (2% de la population) sera constitué à partir des groupes créés en 2018. Il sera représentatif des différents groupes de la population et d'acteurs locaux. Il inclura notamment un représentant de la nouvelle association de commerçants créée en janvier 2019. Il intégrera aussi au moins un membre du Conseil de Développement de Dinan Agglomération.

Le nouvel outil ARTEFACTO permettra, fin 2019, une **participation citoyenne plus large et plus qualitative**. Le développement de cet outil se fera sur un projet immobilier privé à Milan et sur les opérations de la commune d'Evran. Concrètement, les habitants pourront visualiser les opérations d'aménagement en centre bourg d'Evran en mode « réalité augmentée » à l'aide de smart phones, tablettes ou lunettes 3D et pourront directement

commenter les projets. Ce nouvel outil doit ainsi permettre une amélioration forte de la participation citoyenne d'un point de vue qualitatif car la réalité augmentée permet à l'observateur de beaucoup mieux se rendre compte du projet en comparaison à un simple plan ou à une maquette 3D ; mais aussi d'un point de vue quantitatif car la disponibilité de l'outil en ligne facilite la participation d'un plus grand nombre de personnes qui peuvent ainsi participer pendant les créneaux horaires où ils sont disponibles, individuellement ou en groupe. On peut espérer la participation d'au moins 300 personnes (soit 20% de la population) d'Evran ainsi que de celles des communes voisines.

La municipalité expérimentera la mise en place d'un budget participatif avec l'appui du Conseil de Développement de Dinan Agglomération.

Une **évaluation externe** sera confiée à un prestataire en 2024.

Enfin, un important travail de capitalisation sur les expériences et les leçons tirées et de diffusion de ces expériences sera conduit en partenariat avec l'association BRUDED, dont Evran est déjà membre.

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année) : 09/2019

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année) : 08/2024

Durée (en mois) : 60 mois.

Présentation financière

Récupération de la TVA : ☐ ☐

Assujettissement à la TVA : ☐ ☐

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Fonctionnement	Échéancier
Chargé de mission	75 000		Fonctionnement	01/09/2019 à 31/08/2024
Techniciens de d'EPCI	0		Fonctionnement	01/09/2019 à 31/08/2024
Études de faisabilité	10 000	HT	Fonctionnement	01/09/2019 à 31/08/2022
Artefacto	0		Fonctionnement	Fin 2019
Animation Mobilités	1 000		Fonctionnement	2020
Location de tablettes	2 000	HT	Fonctionnement	10/2019
Photos & vidéos	2 000	HT	Fonctionnement	01/09/2019 à 31/08/2024
Budget participatif	6 000			
Évaluation externe	10 000	HT	Fonctionnement	2024
Total opération	106 000			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Fonctionnement	Échéancier
Commune d'Evran	56 000			
AAC	50 000			
Total opération	106 000			

Opération N°2

Espaces publics / Halles / Mobilités

Investissement : ☐

Mobilisation d'un portage foncier : ☐

Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale) : ☐

Ingénierie experte/spécialisée : ☐

Nom du maître d'ouvrage

Commune d'Evran - 12 rue de la mairie, 22630 EVRAN. Représentant : P. Gautier, maire.

Présentation résumée

Cette première opération d'investissement sera conçue en 2019 et 2020. Les travaux seront conduits entre 2020 et 2024. La conception tient compte de :

- > Le souhait de gérer la friche commerciale, via son acquisition, dépollution, démolition et de la remplacer par des halles couvertes afin d'y déplacer le marché hebdomadaire et le marché mensuel des fermiers du pays d'Evran et d'y organiser des manifestations.
- > Besoin de sécuriser les abords de l'école Jules Verne, la traversée de la RD39 et la traversée de la RD2.
- > Besoin de maintenir suffisamment de stationnement sur et autour du boulevard E. Gaultier, y compris du fait du plus fort dynamisme en centre bourg lié aux opérations ci-après décrites.
- > Besoin de créer un espace végétal et convivial avec des cheminements doux en cœur de bourg qui pourra être pratiqué notamment par les scolaires, utilisé par les adolescents et les sportifs etc. et qui favorisera la biodiversité et une démarche « nature en ville ».
- > L'opportunité de rapprocher le marché des commerces de la rue principale.
- > La nécessité de compléter l'aménagement de la rue principale (RD2) depuis l'arrêt de car Breizh Go jusqu'au port du canal.

Les travaux consisteront à :

- > Acquérir la parcelle de l'ancienne supérette (friche commerciale depuis 2015), dépolluer et démolir le bâtiment via une convention de portage avec l'EPF.
- > Aménager sur cette parcelle et sur le Boulevard E. Gaultier un nouvel espace public (parc, cheminements doux, halles couvertes etc.).
- > Aménager un espace de stationnement / pôle d'échange multimodal (financement Dinan Agglomération) à l'extrémité sud du Bd E. Gaultier (en face de la gendarmerie) et à proximité de l'arrêt de car Breizh Go mis en place par la commune en 2016.
- > Réaménager la voirie de la rue principale (RD2) et de la place Jean Perrin.

Lors de la deuxième phase (2025-2029) non incluse dans ce plan de financement il s'agira de :

- > Conduire les acquisitions, les aménagements d'espace public et les constructions d'habitat et d'espaces commerce / service de l'autre côté de la RD2 : ilot Libération / Cordiers.
- > Aménagement de la place de l'église et son ouverture vers le canal d'Ille et Rance.
- > Aménagement des abords du groupe scolaire privé et de la rue Haute Rive.

Localisation sur le périmètre

Voir plan. Opération N°2

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année) : 09/2019

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année) : 08/2024

Durée (en mois) : 60 mois.

Présentation financière

Récupération de la TVA : ☐ ☐

Assujettissement à la TVA : ☐ ☐

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement	Échéancier
Achat, dépollution, démolition de l'ancienne supérette	200 000	HT	Portage EPF	2019-2020
Aménagement des espaces publics et halles couvertes	500 000	HT		2020-2024
Pôle d'échange multimodal	25 000	HT		2020-2024
Rue principale RD2	320 000	HT		2020-2024
Place J. Perrin	30 000	HT		2020-2024
Total opération	1 075 000			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement	Échéancier
Commune	497 000			
Dinan Agglomération (mobilités)	25 000			
Dinan Agglomération (fonds de concours)	50 000			
Conseil départemental (enrobés)	23 000			
Conseil départemental (amendes de police)	30 000			
AAC2	450 000			
Total opération	1 075 000			

Opération N°3 Pôle périscolaire

Investissement : ☒

Mobilisation d'un portage foncier : ☐

Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale) : ☒

Ingénierie experte/spécialisée : ☒

Nom du maître d'ouvrage

Commune d'Evran - 12 rue de la mairie, 22630 EVRAN. Représentant : P. Gautier, maire.
En lien avec le syndicat intercommunal des écoles.

Présentation résumée

Cette opération d'investissement sera conçue en 2019 et 2020 et engagée au plus tard fin 2020 pour une réalisation des travaux en 2021 et 2022. Sa conception tiendra compte de :

- > Le nombre important de repas (280) servis quotidiennement dans le restaurant scolaire et l'augmentation prévisible des effectifs d'ici 2030 au vu des projets d'habitat d'Evran et des communes voisines.
- > L'opportunité d'avoir une cuisine pour préparer les repas en régie afin de se conformer plus facilement aux nouveaux textes réglementaires (partie de la loi EGalim sur l'approvisionnement en denrées alimentaires locales) et d'encourager le développement de producteurs locaux sur le territoire, déjà bien représentés avec la création en 2016 de l'association « Fermiers du Pays d'Evran ». Cette cuisine pourrait aussi préparer et livrer des repas aux établissements à proximité : EHPAD et foyer de vie Coallia d'Evran, écoles des communes voisines etc.
- > La nécessité d'une garderie en rez-de-chaussée permettant ainsi une conformité avec la loi sur l'accessibilité (échéance 2021) ; la garderie actuelle de l'école Jules Verne étant située à l'étage. Cette nouvelle garderie pourra éventuellement accueillir les enfants des deux écoles primaires et être agréée par la CAF. Ses locaux pourront être mutualisés avec ceux du restaurant scolaire.
- > Ce groupe périscolaire sera localisé sur un terrain municipal au nord du bâtiment de l'école Jules Verne avec un accès par le boulevard E. Gaultier.
- > La garderie actuelle sera convertie en salle complémentaire pour l'école Jules Verne ou en logement locatif.
- > Le restaurant scolaire actuel sera converti comme décrit dans l'opération No. 5 ci-dessous.

Une étude de faisabilité et une étude pré-opérationnelle seront conduites en 2019 et 2020. Elles viseront aussi à préciser le projet.

Les travaux consisteront à la construction d'un bâtiment regroupant une cuisine, un restaurant scolaire et une garderie municipale, avec un accès pour les véhicules de livraison. Un emplacement pour la mise en place d'une chaudière bois (cf. opération 4) sera prévu.

Localisation sur le périmètre

Voir plan. Opération N°3

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année) : 01/2021

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année) : 12/2022

Durée (en mois) : 24 mois.

Présentation financière

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : ☐ ☐

Assujettissement à la TVA : ☐ ☐

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement	Échéancier
Cuisine et restaurant	1 200 000	HT		2021 - 2022
Garderie	560 000	HT		2021 - 2022
Total opération	1 760 000			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement	Échéancier
Commune	730 000			
Contrat EU / CD22	500 000			
CAF	280 000			
AAC	250 000			
Total opération	1 760 000			

Opération N°4

Transition énergétique

Investissement : ☒

Mobilisation d'un portage foncier : ☐

Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale) : ☒

Ingénierie experte/spécialisée : ☒

Nom du maître d'ouvrage

Commune d'Evrans - 12 rue de la mairie, 22630 EVRANS. Représentant : P. Gautier, maire.

Présentation résumée

En conformité avec les recommandations du dispositif « Conseil Énergie Partagé » de Dinan Agglomération, trois bâtiments municipaux feront l'objet d'une rénovation en vue de réduire leur consommation énergétique et l'émission de CO2 :

- > L'école Jules Verne : isolation et remplacement de la toiture. Mise en place d'une ventilation double flux pour répondre aux problèmes de qualité de l'air.
- > La mairie (partie ancienne) : isolation et remplacement de la toiture.
- > La salle des fêtes Jean de Beaumanoir : l'entrée et le hall feront l'objet d'une rénovation complète afin de pallier aux fuites hydriques et thermiques (en plus de l'aménagement d'un local de stockage et de travaux de mise aux normes).

D'autre part, compte tenu de la densification des équipements publics, une étude sera conduite pour objectiver l'opportunité et préparer la mise en place d'un réseau de chaleur et d'une chaudière bois pour le chauffage des bâtiments municipaux anciens et nouveaux du Bd E. Gautier et de la rue de la mairie : école, logements, cuisine / restaurant / garderie / mairie / tiers lieu / MSAP.

Localisation sur le périmètre

Voir plan. Opération N°4

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année) : 09/2019

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année) : 08/2024

Durée (en mois) : 60 mois

Présentation financière

Récupération de la TVA : ☐ ☐

Assujettissement à la TVA : ☐ ☐

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement	Échéancier
Salle Beaumanoir	185 000	HT		2019-2020
Toiture & isolation de la mairie	44 950	HT		2019-2020
Toiture & isolation de l'école J. Verne	93 000	HT		2019-2020
Ventilation de l'école J. Verne	50 000	HT		2019-2020
Etude de faisabilité chaudière bois	15 000	HT		2019-2020
Réseau de chaleur et chaudière bois	300 000	HT		2019-2020
Total opération	687 950			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement	Échéancier
Commune	164 750			
DETR 2018 et 2020	55 500			
SDE + certificat énergie	30 200			
PBE BZH	187 500			
AAC	250 000			
Total opération	687 950			

Opération N°5 Tiers lieu et MSAP

Investissement : ☒

Mobilisation d'un portage foncier : ☐

Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale) : ☒

Ingénierie experte/spécialisée : ☒

Nom du maître d'ouvrage

Commune d'Evrans - 12 rue de la mairie, 22630 EVRANS. Représentant : P. Gautier, maire.
En lien avec les partenaires habituels d'une MSAP.

Présentation résumée

Cette opération d'investissement sera conçue en 2021 et réalisée en 2023 et 2024. Cette opération ne fait pas l'objet de recettes de cet AAC. Elle est justifiée par :

- > Le souhait de créer un tiers lieu en rapprochant et associant sur un même lieu la bibliothèque et la maison des jeunes, lesquels sont aujourd'hui un peu excentrés et peu visibles.
- > La nécessité d'avoir une maison des jeunes en rez-de-chaussée pour être en conformité avec la loi sur l'accessibilité ; la maison des jeunes actuelle est d'autre part trop petite au vu des effectifs actuels et qui augmenteront au vu de la croissance démographique du territoire.
- > La fermeture probable à horizon 2025 de l'agence postale. Elle est hébergée actuellement dans un local municipal au sud du centre bourg mitoyen avec le local hébergeant les permanences sociales.
- > L'opportunité de déménagement du restaurant scolaire (cf. opération No. 3). La taille de ce restaurant scolaire actuel (520 m²) laisse envisager la possibilité d'y accueillir la bibliothèque, la maison des jeunes et les permanences sociales (superficie actuelle : 285 m²).
- > L'opportunité pour la mairie de vendre à terme le bâtiment hébergeant l'agence postale (qui serait hébergée dans la mairie), la distribution du courrier, les permanences sociales ainsi que deux logements à l'étage. Le service « courrier » aura besoin de louer un petit local dans le bourg.

Cette opération consistera à :

- > Effectuer des travaux d'isolation et de second œuvre dans le restaurant actuel.
- > Équiper le bureau d'accueil de la mairie pour pouvoir fonctionner en agence postale.
- > Mettre en vente le local loué à la poste et au CD22.

Cette opération permettra ainsi la création d'un véritable pôle « Administration / Services Publics » aux objectifs similaires à ceux d'une Maison de Services Au Public (MSAP) avec les services suivants :

- > Accueil de la mairie et agence postale.
- > Services municipaux (état civil, urbanisme etc.) et relais vers les services communautaires, les associations et les acteurs économiques.
- > CCAS.
- > Permanences du conciliateur de justice, de la Mission Locale, des aides Habitat, des organismes d'aide à domicile (déjà existantes).
- > Permanences des services sociaux, de la PMI et de la médecine du travail (déjà existantes).
- > Permanences des caisses de retraite et des autres partenaires.
- > Point d'accueil touristique en lien avec l'Office de Tourisme « Dinan - Cap Fréhel ».

Une fois cette opération réalisée :

- > La maison des jeunes actuelle sera convertie en deux appartements locatifs.
- > La bibliothèque actuelle sera convertie en 3ème salle pour les associations.
- > Le bâtiment hébergeant le local des permanences sociales (ainsi que l'agence postale, le tri de la poste et deux appartements à l'étage) sera vendu à un investisseur privé ou bailleur social.

A noter que le **pôle médical** est situé à proximité (rue du Four Davier). Il s'agit d'un bâtiment privé qui héberge en rez-de-chaussée 7 professionnels de la santé et un cabinet de 5 infirmiers. Des discussions sont en cours avec le propriétaire pour une conversion de l'étage, actuellement utilisé par des appartements en location, en une extension du pôle médical afin d'accueillir d'autres professions de santé.

Localisation sur le périmètre

Voir plan. Opération N°5

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année) : 01/2023

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année) : 12/2024

Durée (en mois) : 24 mois.

Présentation financière

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : ☐ ☐

Assujettissement à la TVA : ☐ ☐

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement	Échéancier
Bibliothèque	100 000	HT		2023-2024
Maison des Jeunes	100 000	HT		2023-2024
Permanences sociales	50 000	HT		2023-2024
Agence postale	4 000	HT		2024
Total opération	254 000			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement	Échéancier
Commune	20 000			
DRAC	60 000			
CAF	50 000			
La Poste	2 000			
État (DSIL)	122 000			
Total opération	254 000			

Opération N°6 Port du canal d'Ille et Rance

Investissement : ☒

Mobilisation d'un portage foncier : ☐

Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale) : ☒

Ingénierie experte/spécialisée : ☒

Nom du maître d'ouvrage

Commune d'Evran - 12 rue de la mairie, 22630 EVRAN. Représentant : P. Gautier, maire.

Présentation résumée

Cette opération d'investissement a déjà démarré en 2018 avec des aménagements cofinancés et coordonnés avec Dinan Agglomération et le service des voies navigables de la Région (structure de jeux, bornes électricité / eau potable etc.). Une étude d'aide à la conception a aussi été conduite par le CAUE22 et l'association Cœur Émeraude (chargée notamment de la préparation du Parc Naturel Régional Rance - Émeraude). Cette opération ne fait pas l'objet de recettes de cet AAC. Les travaux incluent :

- › 2019 : création d'une aire de bivouac ; construction d'un nouveau bloc sanitaire / capitainerie ; étude d'inventaire de la faune et de la flore de la zone humide ; acquisition d'une parcelle sur la rive gauche et aménagement d'une aire de repos.
- › 2020 : acquisition de parcelles permettant l'extension du parking et l'ouverture au public d'une zone humide, après désépaulement de la sauleraie.

Localisation sur le périmètre

Voir plan. Opération N°6

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année) : 04/2019

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année) : 03/2021

Durée (en mois) : 24 mois

Présentation financière

Récupération de la TVA : ☐ ☐

Assujettissement à la TVA : ☐ ☐

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Fonctionnement/ Investissement	Échéancier
Construction bloc sanitaire / capitainerie	46 000	HT	Investissement	2019
Acquisition de parcelles	5 000	HT	Investissement	2020
Aire de bivouac	1 000	HT	Investissement	2019
Aire de repos (rive gauche)	5 000	HT	Investissement	2019
Zone humide	5 000	HT	Par Syndicat BV Linon	2020
Études	1 200	HT	Par Cœur Émeraude	2019
Total opération	63 200			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Fonctionnement / Investissement	Échéancier
Commune	15 900			
CD22 + Région	36 800			
Agence de l'Eau	2 500			
Région	1 800			
Syndicat BV Linon	5 000			
Cœur Émeraude	1 200			
Total opération	63 200			

Opération N°7 Habitat

Investissement : ☒

Mobilisation d'un portage foncier : ☐

Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale) : ☒

Ingénierie experte/spécialisée : ☒

Nom du maître d'ouvrage

Commune d'Evrans - 12 rue de la mairie, 22630 EVRANS. Représentant : P. Gautier, maire.
Bailleur social.

Présentation résumée

En centre bourg : des discussions sont en cours avec un bailleur social (Neotoa) pour confier la rénovation de maisons vacantes (environ 10 T2-T3). La vente du presbytère à un investisseur privé devrait permettre la création de 4 logements ou plus. La mairie est propriétaire d'un appartement dont le second œuvre reste à réaliser.

La mairie étudie d'autre part la possibilité de confier la réalisation d'un lotissement (éventuellement écoquartier) sur une réserve foncière entre le bourg et la moyenne surface commerciale à Neotoa (fusion en cours avec Dinan Habitat) qui permettra la création de 40 habitations (terrains à construire et logements locatifs conventionnés).

Au total, environ 55 habitations seront créées d'ici à 2024. Cette opération ne fait pas l'objet de recettes de cet AAC.

Limitrophe de cette réserve foncière, une zone AU2 de même superficie sera urbanisée entre les années 2025 et 2029. Elle inclura notamment l'aménagement par un investisseur privé d'une résidence sénior avec une activité d'agriculture urbaine (maraîchage) et de potager collectif.

Localisation sur le périmètre

Voir plan. Opération N°7

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année) : 01/2020

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année) : 12/2024

Durée (en mois) : 48 mois

Présentation financière

Récupération de la TVA : ☐ ☐

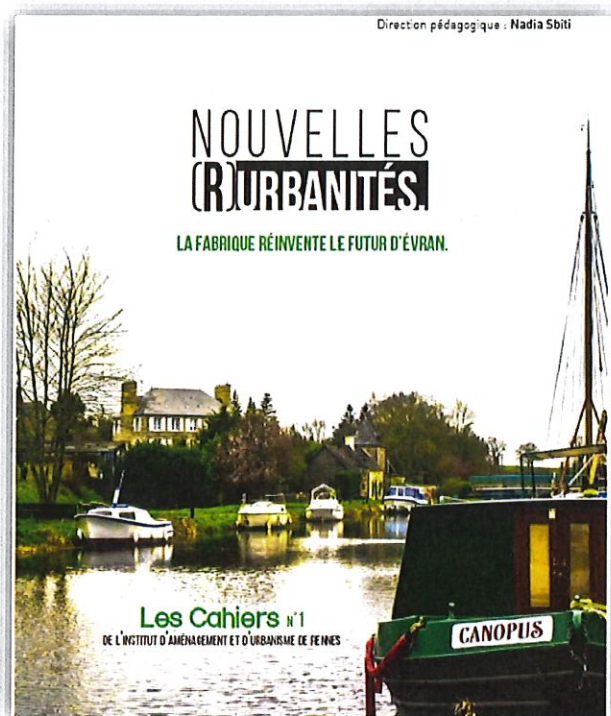
Assujettissement à la TVA : ☐ ☐

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement	Échéancier
Rue de Beaumanoir (15 appartements)	600 000	HT		
Rue de la mairie (1)	60 000	HT		
Rue des Cordiers (7)	420 000	HT		
Résidence sénior	60 000	HT		
Lotissement La Fontaine (40)	700 000	HT		
Total opération	1 840 000			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement	Échéancier
Commune	60 000			
Bailleur social 1	600 000			
Investisseur privé	420 000			
Investisseur privé	60 000			
Bailleur social 2	700 000			
Total opération	1 840 000			

Nouvelles R-Urbanités : la fabrique réinvente le futur d'Évran

Extrait de Cahiers No. 1 de l'Institut d'Aménagement Urbain de Rennes (IAUR). A paraître en 2019.



AU SOMMAIRE

P.9 AVANT-PROPOS

TITRE TITRE TITRE TITRE

Nadia Sbiti

P.10 L'ATELIER DE PROJET D'ARCHITECTURE ET DE TERRITOIRES

TITRE TITRE TITRE TITRE TITRE

Nadia Sbiti et Stéphane Chevrier

P.17 REGARDS CROISÉS

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
ET LES ÉLUS

P.19 LE MAIRE D'ÉVRAN
Patrice Gautier

P.20 LA DDTM22
Éric Parize

P.21 LE CAUE22
Christophe Gauffeny

LES PARTENAIRES UNIVERSITAIRES

P.23 L'ENSAP
Jean-François Roullin

P.24 L'IAUR
Gilbert Gaultier

P.25 LE MASTER MOU
Benoît Feildel

P.26 LE MASTER ACT
Hélène Bailleul

P.27 LA TEAM SOLAR DÉCATHLON
Philippe Madec et Marie Piqueret

P.17 UNE APPROCHE TRANSDISCIPLINAIRE : DU TERRITOIRE À L'ARCHITECTURE

P.19 PORTRAIT D'UN TERRITOIRE

Par les étudiants en master ACT de l'Université de Rennes 2

P.19 DIAGNOSTIC ET ENJEUX D'UNE NOUVELLE RURALITÉ

Par les étudiants du double master Architecture / MOU

P.19 POUR UNE NOUVELLE ARCHITECTURE ÉCO-RESPONSABLE

Par les étudiants de l'atelier Solar Décathlon

P.17 «LA FABRIQUE RÉINVENTE LE FUTUR D'ÉVRAN»

P.19 L'APPÉTIT VIENT EN ÉVRAN

P.19 TISSAGES

P.19 L'ÉVRANCE

P.19 RESSOURCERIE

P.19 ADN²

P.9 EXPOSITIONS - RENCONTRES - REVUE DE PRESSE

P.9 PERSPECTIVES

P.9 REMERCIEMENTS

Le diagnostic « Évrans 2018 »

A retrouver en pièce jointe

Les enjeux et les axes d'orientation

A retrouver en pièce jointe

Adhésion à la charte écoquartier

Commune d'EVRA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres : En exercice : 18 Présents : 12 Votants : 13

L'An Deux Mille dix Huit, le 06 décembre, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'EVRA sous la présidence de Patrice GAUTIER.

Date de convocation : 29 novembre 2018

Présents : BONIFAS C, PLANCHOT J, LEGOFF J, RIQUIER M, MAUFRAIS Loïc, LEFIEVRE N, JOUBIN N, PONNELAIS L, DUBREUCQ D, TINGHIR A, BASLE D.

Absents : ELABDI L. (excusée), BARDOULT LE DIOURON B, MAUFRAIS Lionel (excusé, pouvoir remis à DUBREUCQ D.), FROTIN F, SENECHAL M, TARDIVEL P.

Aurélien TINGHIR a été nommé Secrétaire de Séance.

-2018-12-01-

OBJET : Etude urbaine pré opérationnelle du centre bourg : Approbation de la charte EcoQuartier.

Un EcoQuartier est un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire.

La démarche de labellisation comporte 4 étapes, correspondant aux différents stades du projet: l'idée, et la conception, la mise en chantier, la vie de quartier, et son amélioration continue avec et pour ses usagers.

Le label EcoQuartier - étape 1, objet de la présente délibération, est obtenu par la signature de la charte EcoQuartier par les élus et leurs partenaires pour le projet concerné. L'enregistrement du projet sera fait sur une plate-forme très simple et rapide. Cette étape correspond au démarrage de la phase d'étude du projet par la collectivité locale.

M. Laurent, animateur de l'association BRUDELD, a expliqué la charte aux élus municipaux et présenté des exemples de réalisations.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L110-1 qui expose les principes généraux du développement durable,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.121-1 qui expose les principes concernant le développement durable dans les documents de planification,

Vu la loi « SRU » du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

Vu la loi Grenelle I du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement, et la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, définissent une feuille de route pour le développement durable,

Vu la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Renoué) du 26 mars 2014, qui vise à favoriser la construction de logements innovant, durable et économe tout en luttant contre la consommation excessive d'espaces.

Commune d'EVRA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions :

APPROUVE les termes de la charte EcoQuartier dans le cadre de l'étude urbaine pré opérationnelle du centre bourg.

AUTORISE le Maire à signer ladite Charte et tous les documents afférents.

Fait et délibéré à EVRA, le 6 Décembre 2018.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Patrice GAUTIER.

ANNEXE

Envoyé en préfecture le 24/04/2018

Reçu en préfecture le 24/04/2018

Affiché le

ID : 022-200068989-20180326-CA2018_525-DE

Annexe: Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre (BEGES) en intégrant la démarche Cit'ergie

1/ CONTEXTE

Lors de la rédaction de la charte communautaire, acte fondateur de la communauté d'agglomération, les élus de Dinan Agglomération ont inscrit et identifié la transition énergétique comme un enjeu transversal devant être placé au cœur du projet de territoire.

Cette volonté se traduit aujourd'hui par la proposition faite par la commission transition énergétique et déchets et sa sous-commission, de conduire de façon simultanée le Plan Climat Air Energie Territorial, le Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre du patrimoine et des compétences de l'EPCI, et d'engager l'intercommunalité, à travers CIT'ERGIE, dans un processus de management de la qualité de la politique air-énergie-climat.

Pour le territoire de Dinan Agglomération, il s'agit d'un premier exercice en matière d'établissement d'une stratégie «air-énergie-climat». L'un des enjeux méthodologiques qui a été identifié, est d'assurer une acculturation des élus, des agents de l'EPCI, des usagers du territoire aux problématiques de raréfaction des énergies fossiles et de vulnérabilité du territoire face au changement climatique anthropique. Le processus de concertation aura une place importante.

Dans le cadre de cet exercice complexe, Dinan Agglomération aura à fixer avec les partenaires locaux des ambitions réalistes et réalisables qui trouveront leur traduction dans des projets publics et privés de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

En tant que coordinateur de proximité, désigné par l'Etat à travers la loi de transition énergétique pour une croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015), il incombe à Dinan Agglomération, un devoir d'exemplarité. A ce titre, des initiatives intercommunales dans ce domaine sont déjà engagées. Par exemple, une étude est lancée depuis le mois de février pour réaliser un état des lieux des ressources en matière de production d'énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, éolien, bois-énergie...). Des premières relations partenariales sont d'ores et déjà nouées avec le SDE 22 et les gestionnaires de réseaux (GRDF et ENEDIS). Le territoire à l'horizon 2020 sera doté d'une station publique de Gaz Naturel Véhicule pour poids lourds, bus et utilitaires, installée dans l'une des zones d'activités intercommunales. Une réflexion avec le monde agricole est amorcée en matière d'étude du potentiel de production d'énergies renouvelables (ENR) à travers la méthanisation. La présence et la montée en puissance d'un service de conseil en énergie partagé au sein de Dinan Agglomération qui accompagne les communes dans la maîtrise de leurs consommations d'énergies sont autant de signaux de la volonté de Dinan Agglomération de devenir un territoire en transition: producteur d'ENR, résilient et sobre dans sa consommation énergétique.

2/METHODOLOGIE

- ELABORATION DU PCAET ET DE SON EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le PCAET est un outil d'animation et de coordination de la transition énergétique d'un territoire à l'échelle intercommunale. C'est aussi un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique anthropique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie et de réduire les facteurs de pollution atmosphérique.

L'élaboration du PCAET de Dinan agglomération est constituée de 7 étapes :



Il s'articule autour de quatre documents et comprend :

- un diagnostic territorial : bilan des émissions d'énergies, production d'énergies renouvelables, séquestrer du carbone, qualité de l'air, etc.
- une stratégie territoriale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- un plan d'actions portant sur : la maîtrise de la consommation d'énergie, la réduction des émissions de GES, le renforcement du stockage de dioxyde de carbone (CO₂), la production et la consommation des ENR, la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage, la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur, les productions bio-sourcées, la réduction d'émissions de polluants atmosphériques, le développement coordonné des réseaux énergétiques et l'adaptation au changement climatique
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

L'élaboration du PCAET implique aussi la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES). La durée prévisionnelle d'élaboration du PCAET et de son EES est de 18 mois.

- ELABORATION DU BEGES PATRIMOINE ET COMPETENCES

De plus, étant un EPCI de plus de 50 000 habitants, Dinan Agglomération a pour obligation de réaliser un Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serres (BEGES) se rapportant à son patrimoine et ses compétences avant le 31 décembre 2018. Il s'agit d'une obligation légale instaurée par la loi n°2010-788 loi Grenelle II du 12 juillet 2010 (article 75).

Dans le cadre de ce bilan, trois catégories d'émissions de GES seront analysées :

SCOPE 1// Emission directe de GES	« émission de GES générée sur les sites et par les services de l'EPCI »	Emissions liées aux chaudières, carburant des véhicules
SCOPE 2// Emission indirecte de GES associée à l'énergie	« émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importées et consommées par l'EPCI pour ses activités »	Emissions liées à la production d'électricité consommées par les bâtiments
SCOPE 3// Autre émission indirecte de GES	« émission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités de l'EPCI, mais qui provient de sources de GES appartenant à/ou contrôlées par d'autres entités »	Emissions dues à la fabrication de produits achetés par l'EPCI (produits alimentaires, fournitures administratives,...) ; déplacements domicile-travail des agents,...

Le BEGES est un document à renouveler tous les 3 ans. Il contient un bilan et un plan d'actions visant à réduire les émissions de GES liés au patrimoine et aux compétences exercées par l'EPCI. Le bilan carbone® est la méthode choisie pour sa réalisation et la durée prévisionnelle pour son élaboration est de 12 mois.

- ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE CIT'ERGIE

Pour élaborer le PCAET et le BEGES, il est proposé de travailler avec l'outil Cit'ergie (plus de 1200 collectivités européennes participantes à ce jour). Cit'ergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de l'EPCI sur la base des compétences exercées. Cet outil comprend :

- la formalisation de la politique air-énergie-climat de l'EPCI dans un référentiel normalisé au niveau européen et abordant 6 domaines d'intervention : le développement territorial, le patrimoine, l'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et les coopérations.
- une labellisation du niveau de performance de l'EPCI, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne l'EPCI pour atteindre des objectifs air-énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués pour la mise en œuvre du plan d'actions, résultats obtenus, etc.

Envoyé en préfecture le 24/04/2018

Reçu en préfecture le 24/04/2018

Affiché le

ID : 022-200068989-20180328-CA2018_525-DE

Avec Cit'ergie, Dinan Agglomération va :

- évaluer la performance du management de sa politique é
- se fixer des objectifs de progrès,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis,
- valoriser les actions déjà entreprises.

Envoyé en préfecture le 24/04/2018

Reçu en préfecture le 24/04/2018

Affiché le

ID : 022-200068769-20180328-CA2018_525-DE

En adoptant la démarche, Dinan Agglomération s'engage à :

- élaborer un plan d'actions air-énergie-climat, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie,
- constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- établir une équipe projet.

La procédure pour recruter un conseiller Cit'ergie sera lancée dans le cadre du marché de prestation intellectuelle pour l'élaboration du PCAET, de l'EES et du BEGES patrimoine et compétences.

L'ADEME est partenaire de la démarche. Elle accorde notamment une subvention de 50% du montant des dépenses. Il est proposé au conseil communautaire de solliciter cette subvention auprès de l'ADEME. Une demande de subvention complémentaire va être déposée auprès du programme européen LEADER 2014-2020.

Ci-dessous le financement prévisionnel de la démarche :

Dépenses en € HT		Ressources	
Prestation	40 000	LEADER	12 000
Accompagnement Cit'ergie		ADEME	20 000
		Autofinancement	8 000
Total éligible LEADER	40 000	Total	40 000

Délais prévisionnels de réalisation : 1^{er} juillet 2018 - 30 juin 2022

3/ GOUVERNANCE

La conduite d'élaboration du PCAET, du BEGES patrimoine et compétences et de CIT'ERGIE sera simultanée. Des passerelles seront recherchées entre ces trois démarches qui pourront s'alimenter entre elles dans les phases de réflexions stratégiques, définition des enjeux, conception des plans d'actions et mise en place des dispositifs de suivi. C'est pourquoi, une gouvernance commune est proposée. Celle-ci s'adosse également à l'une des instances du projet de PLUi en cours d'élaboration.

Le pilotage des démarches sera copartagé par deux instances : le bureau exécutif élargi et la sous-commission « transition énergétique ».

La sous-commission « transition énergétique », émanant de la commission « transition énergétique et déchets » aura pour rôle le suivi du travail réalisé par le prestataire et la contribution aux étapes d'élaboration des trois démarches. Elle est composée d'élus conseillers communautaires et municipaux et de membres du conseil de développement de Dinan Agglomération. Il s'agit de l'instance de travail mobilisée à chacune des étapes des trois démarches.

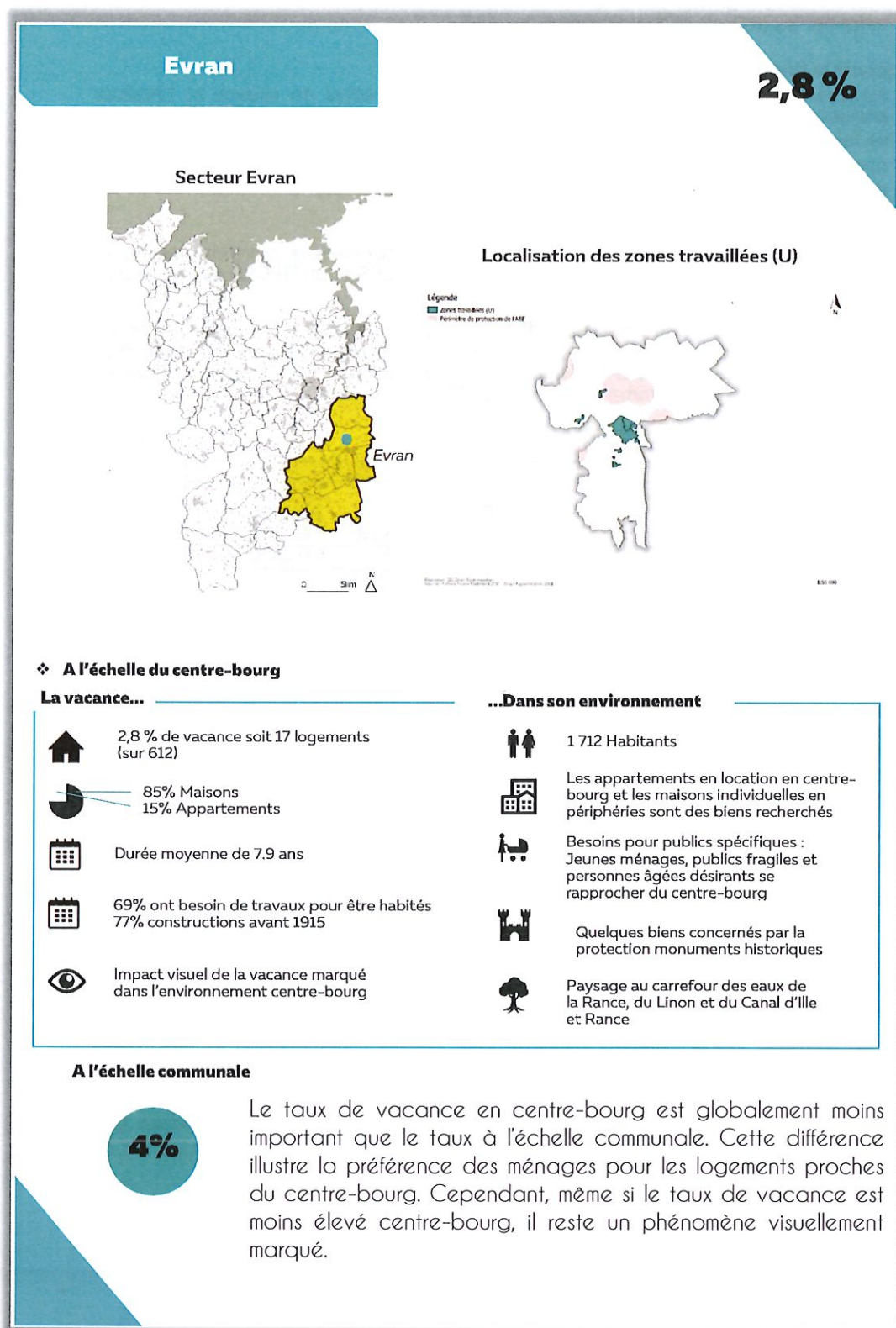
Le bureau exécutif élargi validera chacune des étapes d'élaboration et des choix stratégiques relatifs aux trois démarches. Le bureau exécutif élargi se positionne et est identifié comme le Comité de pilotage CIT'ERGIE.

A la sous-commission et/ou au bureau exécutif élargi seront invités en fonction des sujets abordés les partenaires institutionnels : le Conseil Régional, l'ADEME, la DDTM 22 et le Département.

Le comité de pilotage PLUi : composé de 130 élus communaux, du Président et des Vice-présidents de Dinan Agglomération ; sera informé de l'état d'avancement du PCAET en rapport avec le projet de PLUi-H et PDC.

Étude sur les logements vacants d'Évran

Extrait de l'étude « vacance du logement » conduite par le service Habitat de Dinan Agglomération sur les 64 communes en août 2018. L'un des deux exemples mentionnés dans cette fiche fait déjà l'objet d'une concertation entre la mairie, l'EPFB, Dinan Habitat / Neotoa et les propriétaires depuis fin 2018.



Evran

2,8 %

État des lieux

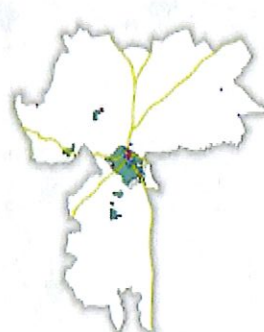
Evran dispose d'une vingtaine de commerces et services de proximité et 115 entreprises y sont implantées. Cette attractivité commerciale répond aux besoins de la population Evrannaise et en partie à la population des communes voisines.

Le territoire est traversé par la D2 reliant Evran à Dinan et Rennes et est bordée par la D137 en direction de Saint-Malo. Cette liaison lui confère une position stratégique. En effet, elle se situe à environ 12km de Dinan, 40km de Saint-Malo, 45 km de Rennes, 50km de Lamballe, et à 75km de Saint-Brieuc. Une ligne de bus dessert également Evran en direction de Rennes et de Dinard en passant par Pleurtuit, Dinan et Bécherel (ligne 7 Illecoo).

La commune s'inscrit à travers le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comme un territoire support de projet. En effet, à travers un projet en centre-bourg et une étude en cours d'élaboration en partenariat avec un bureau d'étude et l'école d'architecture de Bretagne, la commune interviendrait en partie en réponse à la question de la revitalisation du centre-bourg. D'autant plus, que près de 49% des biens vacants se localisent dans ce périmètre.

Légende

- Commune
- Zones
- Zones à réhabiliter
- Zones à réhabiliter (1)
- Zones à réhabiliter (2)



Problématiques spécifiques

L'état des biens est un élément déterminant pour les problèmes de vacance. En effet, ces derniers nécessitent des travaux plus ou moins lourds afin qu'ils puissent accueillir et loger des habitants. La typologie de ces biens peut également être un frein à leur remise sur le marché du logement en raison de leur ancienneté. Ils doivent être rénovés, réhabilités et/ou restaurés en fonction de la demande.

Par ailleurs, certains propriétaires ne manifestent aucun intérêt à mettre leur bien vacant sur le marché du logement (pour des questions de volonté ou de coûts trop importants de travaux à réaliser).

Les difficultés de propriété liées à des problèmes de succession sont également un facteur de la vacance.

Par ailleurs, parmi les propriétaires des biens vacants 34% d'entre eux sont domiciliés en dehors des Côtes-d'Armor. Cet éloignement peut donc en partie expliquer le phénomène de la vacance sur le territoire.

La vacance touche surtout les parcelles en front de rue, très visibles. Les parcelles **AB0273** en entrée de ville et **AB0060** à côté de l'église sont à prioriser puisqu'elles marquent des voies de passage et/ou des lieux stratégiques en centre-bourg. Une revalorisation, en s'appuyant sur les devantures des biens pourrait permettre de combiner la lutte contre la vacance du logement, la vacance commerciale et la revitalisation du centre-bourg.



Exemple d'un bien vacant en rénovation à Evran



Exemple d'un bien vacant à vendre à Evran

Evran

2,8 %

Agir sur la vacance

Description du bien ou de l'ensemble du bien

Référence cadastrale: AB0273
Adresse du bien: 12 rue Jean de Beaumanoir
Etat réglementaire: zone Ua du PLU
Surface (en m²): 167
Distance vis-à-vis du centre: 250m
Nature juridique: Propriétaire
Etat sur le marché: Logement vacant
Etat d'aménagement: Desserte de tous les réseaux nécessaires
Suspicion de pollution: Oui

Approche qualitative

Etat du bâti: Partiel
Exposition: Est
Date construction et DPE potentiel:
1800 - Classe C
Intérêt urbain et paysager: Image d'entrée de ville dévalorisée
Caractéristique du bien: Intérêt sur le plan architectural, patrimonial et historique



Potentiel d'aménagement

Type
Portage
Prix estimatif d'acquisition: (en fonction du marché immobilier sur la commune)
Déconstruction envisagée
Travaux à prévoir

Aides potentielles

Département Agglomération
Commune
Autre

Description du bien ou de l'ensemble du bien

Référence cadastrale: AB0060
Adresse du bien: 20 Place de l'église
Etat réglementaire: zone Ua du PLU
Surface (en m²): Non renseigné
Distance vis-à-vis du centre: 20m
Nature juridique: Propriétaire
Etat sur le marché: Logement vacant
Etat d'aménagement: Desserte de tous les réseaux nécessaires
Suspicion de pollution: Oui

Approche qualitative

Etat du bâti: Partiel
Exposition: Ouest
Date construction et DPE potentiel:
Non renseigné
Intérêt urbain et paysager: Image de centre-bourg dévalorisée
Caractéristique du bien: Intérêt quelconque sur le plan architectural, patrimonial et historique



Potentiel d'aménagement

Type
Portage
Prix estimatif d'acquisition: (en fonction du marché immobilier sur la commune)
Déconstruction envisagée
Travaux à prévoir

Aides potentielles

Département Agglomération
Commune
Autre

Conférence des maires du 11 février 2019			
Synthèse des appréciations des cinq tables pour la commune de Evran <i>(1 appréciation par table)</i>			
Axes			Sans objet
Accès services au public			
Mobilité	3	1	1
Equipements/Services à la population/Medico-social	5		
Economie de proximité	3	2	
Ressources			
Sobriété foncière/Renouvellement urbain	5		
Energie		2	3
Paysage/biodiversité/nature en ville/patrimoine	4	1	
Cohésion sociale et insertion			
Habitat	1	2	2
Participation citoyenne	5		
Insertion différentes catégories de population	3	1	1
BONUS INNOVATION // COUP DE COEUR	Participation d'habitants / Concertation / Réalité augmentée		

Note : les axes les moins bien appréciés lors de la conférence des maires du 11 février (présentation d'un document provisoire) ont ensuite fait l'objet de modifications et sont mieux explicités dans le document final.



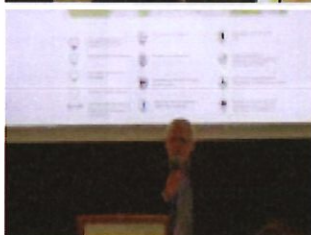
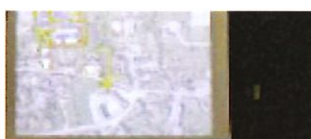
Conférence des maires du 11 février 2019 – Corseul – Débat sur la qualité et la maturité des candidatures
LES OUTILS/ LES ECHANGES



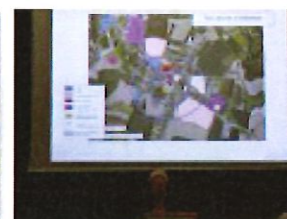
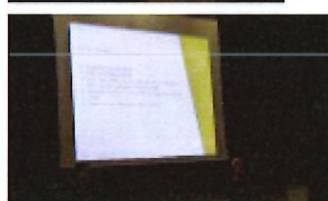
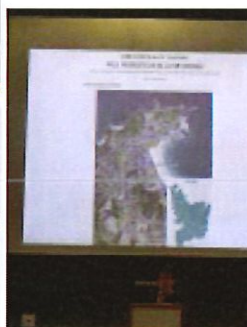
LES TREIZE COMMUNES CANDIDATES EN MODE PITCH

- ➔ 4 sessions / 3 minutes par candidat / 7 minutes de questions / 15 minutes d'échanges

SESSION 2 Lanvalley, Broons, La Hinglé, Ploussac



SESSION 1
Tadan, Dinan, Saint-Cast le Gildu



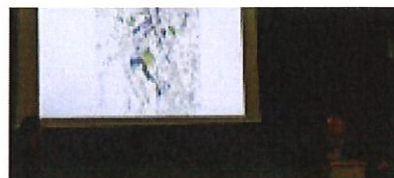
SESSION 3

Villed'Guingalan, Plumaugat, Saint André des Eaux



SESSION 4

Evran, Plouer sur Rance, Pluduno



Stratégie globale Breizh Cop Oser de nouvelles pratiques
Transition écologique et numérique Phasage
Transversalité Vivre-ensemble Mobiliser
Innovation
Concertation Territoire de projet Ressources locales
S'adapter Conduite du changement
Mutualisation Gouvernance Reconquête d'attractivité
Co-construction
Plan d'actions Cohérence
Approche globale Maîtrise d'usages Portage foncier
Mutation des territoires Partenaires Complémentarité
Animation Valoriser/Moderniser ses spécificités
PLUi Ingénierie spécialisée Répondre aux besoins

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département des Côtes d'Armor

Extrait du diagnostic (juin 2016)



6. ANALYSE TERRITORIALE

Secteur Dinan-Caulnes-Plancoët-Matignon

Les dynamiques territoriales du secteur de Dinan-Caulnes-Plancoët-Matignon

- Fusion de Dinan Communauté, CC du pays de Caulnes, CC Rance-Frémur (sans Trémereuc), CC du pays de Matignon (sans Hénanbihen et Saint-Denoual) et CC Plancoët Plélan, ainsi que des communes de Broons, Mégrit et Yvignac-la-Tour (issues de la CC du pays de Dugesclin)
- Territoire rural situé à l'est du département des Côtes d'Armor, qui bénéficie de sa proximité avec Rennes. Il présente ainsi :
 - Une bonne accessibilité (routière et ferroviaire) à l'exception de la CC du pays de Matignon, plus éloignée des grands axes de circulation
 - Un fort dynamisme démographique avec l'arrivée de nouvelles populations
- Le territoire accueille cependant une population particulièrement vieillissante. Ces tendances démographiques induisent de nouveaux besoins et par conséquent une adaptation de l'offre de services à la population.
- L'offre de services est globalement bonne se concentre autour de Dinan et sur la façade littorale au nord du territoire.

CHIFFRES CLÉS

- 96 252 habitants en 2011, soit 16,2% de la population départementale
- Variation du stock de population : +14,8% entre 1999 et 2011 (Côtes d'Armor : +9,5%)
- Indice de jeunesse : 0,79 (Côtes d'Armor : 0,79)
- Pôles de service concentrés sur le nord :
- Dinan pôle de centralité (proximité Dinard et Lamballe), d'où une part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de centralité de 2,4% (Côtes d'Armor : 4,3%)
- 2 pôles intermédiaires (Matignon et Plancoët). Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme intermédiaire : 3% (Côtes d'Armor : 5,1%)
- Dense réseau de pôles de proximité (Créhen, Proubalay, Quévert, Aden, Léhon, etc.). Mais beaucoup plus lâche dans la partie sud. Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de proximité : 1,9% (Côtes d'Armor : 8,6%)
- Part de la population résidant dans une commune ne disposant d'aucun service : 1,8% (Côtes d'Armor : 1,2%)

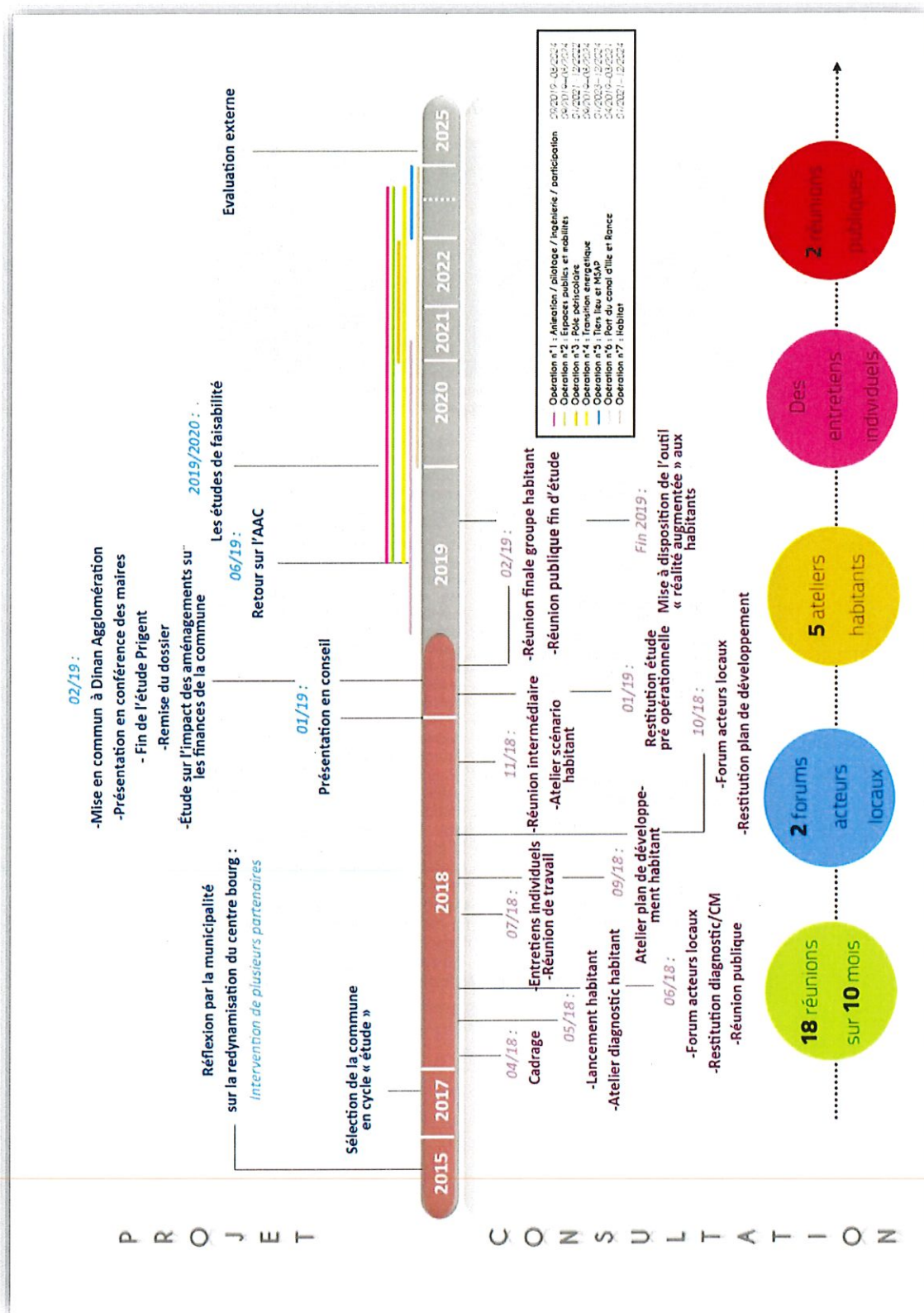
ATOUTS	FAIBLESSES
Personnes âgées et handicapées : densité et maillage des structures permettant au territoire de ne pas être considéré comme prioritaire (présence d'un réseau d'EPHAD, offre complète de services : aide et soins à domicile, portage de repas, etc.)	Loisirs : vétusté et saturation des équipements sportifs et culturels
Petite Enfance : offre diversifiée et équipements de qualité	Personnes âgées et handicapées : listes d'attente relativement longues pour accéder aux structures d'accueil
Éducation : présence de nombreux établissements (sauf sur la CC de Plancoët-Plélan qui ne possède pas de lycée) et d'une offre d'enseignement supérieur (sur Dinan Communauté)	Santé : vieillissement des médecins généralistes et difficulté de remplacement
Santé : offre diversifiée et densité de médecins relativement bonne	Commerce : fermeture de commerces dans les centre-bourgs

123

Diagnostic territorial & élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Côtes d'Armor

Diagnostic Octobre 2016

ROUGE VIF / territoires



Évran

La stratégie Évran 2030 est lancée



Près de 60 habitants étaient présents mercredi, à la salle des fêtes, pour la présentation du projet du développement communal. | CRÉDIT PHOTO : OUEST FRANCE

Le projet

La population était invitée mercredi soir, salle Jean-de-Beaumanoir, pour une deuxième réunion publique concernant l'avancée des travaux de réflexion sur les aménagements de la commune. Et plus particulièrement du centre-bourg.

« On essaie d'établir une vision à l'horizon 2025-2030. Afin d'adapter les financements et être prêt quand les dispositifs de subventions sortiront. Le document présenté permettra à la future équipe municipale d'être prête pour mettre les projets en œuvre, présente le maire, Patrice Gautier. Il ne s'agit que d'une étude urbaine pré-opérationnelle : aucune décision ne sera prise sans en avoir débattu en conseil municipal. »

L'ancien 8à8 sera démoli

Le cabinet Prigent et Associés, de Rennes, travaille depuis dix mois pour la commune. Il y a eu une première étape de diagnostic, puis un plan de développement et enfin l'étude sur les secteurs opérationnels : un travail en relation avec le futur PLUi.

« Vingt habitants ont participé aux

cinq ateliers de travail. Il y a eu les forums avec les professionnels locaux, deux réunions publiques et cinq réunions avec le comité de pilotage, présidé par le maire, explique Laëtitia Goacolou, architecte du cabinet Prigent. Lors des ateliers, tout a été évoqué : l'habitat, les équipements, les services à la population, les déplacements et stationnements, l'aménagement du centre-bourg. On laisse encore du temps pour faire évoluer ce projet ; seule a été validée, par la population des ateliers et la commission, la démolition de l'ancien 8à8. »

Les Evrannais présents ont pu découvrir ce qui pourrait changer à l'avenir : l'aménagement de la place de la mairie, le nouveau restaurant scolaire, l'étude densification en centre-bourg, le rapprochement des services, la circulation autour de l'église, le relationnel au canal, les liaisons douces. « L'étude devra effectivement être affinée, en fonction des besoins réels à l'avenir », ajoute Bruno Laperche, paysagiste du cabinet Prigent.

Le projet est déjà évalué à 5,6 millions d'euros, sans les subventions.

■ÉVRAN

Le centre-bourg est-il sauvé ?

Avec le départ du libre-service alimentaire 8&Hut – devenu Carrefour Contact – à la périphérie, rue de Rennes, le centre-bourg était en péril.

La nouvelle équipe municipale, s'est engagée du dossier. Julie Dupin, adjoint au maire en charge des affaires économiques, a réuni, à plusieurs reprises, tous les acteurs économiques de la commune, à la salle Jean de Beaumarchais. Les discussions, cordiales et constructives, ont permis de définir les problèmes et de dégager des solutions. Le plus gros souci pesait sur l'avenir des trois commerces installés dans la galerie commerciale du centre-bourg, désignée par le commerce alimentaire. La fleuriste a été la première à se reloger, à côté du bar le « Puits sans fond », dans la rue principale. La coiffeuse, a pu réinstaller son salon, dans cette même rue, quasiment en face. Il ne reste plus que la galerie du point presse, qui pour l'instant poursuit son activité, seule dans la galerie. Sa fiabilité clientèle ne l'a pas quitté. Il se murmure, et oui là, qu'une solution heureuse se dessinerait. L'attractivité du centre-bourg est sauve, d'autant que Samuel Peltavin, qui rénove complètement ses locaux, en faisant le choix de recolor à son emplacement historique, avec un meublé entièrement renouvelé et modernisé. Cette est



Carine Carpentier « coupe les cheveux » de ses clientes, avec le sourire, dans un nouveau salon, clair et fonctionnel.

le gîteau, l'équipe de Patrice Gaudier, planche sur le dossier de la réutilisation de l'ancienne galerie commerciale. Le « drapier » est lourd et complexe à solutionner – on a raison

du point de vue financier de l'opération – n'interviendrait pas tout de suite, mais avance résolument

COMMERCE. La fleuriste s'est recasée

Avec le départ du magasin 8&Hut, l'avenir des trois commerces, restés seuls dans la galerie marchande, était une épine dans le pied du maire et de son équipe. Isabelle Simon, la fleuriste, est la première à être recasée : « J'ai retroussé mes manches, et j'ai cherché une solution. J'ai trouvé un local, jouxtant le café « le Puits sans fond », au 8 rue de la Libération. Je n'ai pas une large vitrine donnant sur la rue, mais à l'intérieur, la surface offerte à mes fidèles clients est quasiment la même », explique-t-elle. Pour le stationnement, pas de soucis : la mairie va créer des places « d'arrêt minute » et le grand parking, hors des heures de marché, sera accessible, grâce à l'usage d'un passage privé, débouchant dans la cour du café. « Julien, le propriétaire du Puits sans fond, n'est pas opposé à cet usage », précise Isabelle Simon.



Isabelle Simon devant ses fleurs, dans son ancien local.

Dès le 1er octobre, la nouvelle boutique est ouverte du mardi au samedi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 à 19 h. Le dimanche matin de 9 h à 12 h 30. Fermé le lundi. 02.96.37.46.60 et 06.83.41.14.91.

FLEURS. Une équipe internationale !



Des jardiniers, bien décidés à embellir la commune

Lundi 2 novembre, les bénévoles de la « commission Fleurissement » d'Évran, était encore une fois à l'action. Une dizaine de « jardiniers » - élus, membre du personnel communal et bénévoles, ont ainsi planté des fleurs en bordure du parking du stade municipal, à partir des plants donnés par plusieurs habitants lors du vide-jardin, organisé dernièrement et qui a rencontré un vif succès. Sont venus en renfort, les « Amis du Vieux Chien Noir », le sympathique restaurant d'Évran, lieu de rencontre habituel de la com-

munauté Britannique, qui ont offert 200 € récoltés lors de l'organisation de « soirées Quizz » en langue anglaise, pour acheter des plants de fleurs. Autre généreuse mobilisation : une équipe particulièrement internationale, composée de Britanniques, de Néo-Zélandais, de Portugais, de Vietnamiens de Grecs et de Français, a également offert des plants et prêté main forte aux plantations. Mais il reste d'autres parterres à fleurir.

Pour offrir des plants, merci d'appeler Rachel Gallard au : 06.26.10.99.08.

De la ferme à la salle du restaurant

À l'initiative de l'Association Saveurs du Poudouvre, des élèves du lycée agricole de Caulnes et du lycée hôtelier de Dinard ont rencontré des fermiers du Pays d'Évran

Des agriculteurs, des cuisiniers et des serveurs de restaurant, encore en formation, sont venus découvrir l'envers du décor, dans deux fermes du Pays d'Évran : la Ferme de la Moine, aux Champs Géraud où les époux L'Hermite élèvent des cochons sur la paille et la ferme des Aïnay, d'Évran, où les époux Le Goff, produisent des fromages bio, fabriqués avec le lait de leurs vaches.

Mardi 22 mars, accompagnés de leurs professeurs : Erwan Barlou et Laurence Foullet du lycée agricole de Caulnes et Christophe Fortun et Héliane Villain, du lycée hôtelier de Dinard, les 25 élèves se sont posés des questions pertinentes – aiguillées par les professeurs – sur l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à visiter ces fermes, mais aussi, sur les motivations des fermiers à consacrer de leur temps pour les recevoir et leur faire visiter leurs exploitations.

« Notre travail ne nous rendait pas heureux. Nous avons tout repris à zéro. »

En fait c'est la qualité des produits qui a été au centre des réflexions communes. Les élèves s'enrichissent en découvrant les méthodes différentes de fabrication et d'élaboration de produits de qualité. Les producteurs en faisant visiter leurs fermes démontrent la pertinence de leurs méthodes et affirment la notoriété de leurs exploitations. L'échange est épanouissant.

Les échanges ont été très fructueux. « Il y a quelques années, à la ferme, nous avions des vaches laitières, mais nous ne vivions pas bien du revenu de notre travail, qui ne nous rendait pas heureux. Nous avons tout repris à zéro et nous avons choisi d'élever des cochons sur la paille, avec le souci du bien-être animal et de la qualité gustative et nutritionnelle de nos produits », explique Pascal L'Hermite. Jérôme Le Goff, quant à lui, précise que : « Nous maîtrisons tout,



Avant d'entrer dans le laboratoire, Annie Le Goff, pose avec les visiteurs de sa fromagerie «bio».

de bout en bout. Nous élaborons dans nos champs la nourriture de nos vaches. Nous fabriquons dans le laboratoire les fromages que nous vendons directement soit à la restauration collective, soit directement aux consommateurs sur les marchés » a-t-il expliqué.

30 ans en 2030 : rencontre autour d'un plat

Ce projet pédagogique s'inscrit dans une démarche initiée par l'Association Saveurs du Poudouvre, qui regroupe autour d'un cahier des charges rigoureux, des producteurs qui partagent une certaine éthique et par les enseignants des deux lycées concernés.

Les futurs agriculteurs du lycée de Caulnes et les futurs intervenants de la gastronomie, auront une trentaine d'années en 2030 et ils auront noué, au moment de leurs apprentissages respectifs, des liens qui devraient favoriser des attitudes allant vers une approche qualitative. « Les appréciations des élèves évoluent. Alors que la cuisine gastronomique en restaurant était perçue comme l'unique débouché intéressant, au détriment de la cuisine en collectivité, cette dernière progresse rapidement. Elle n'est plus le parent pauvre et suscite de plus en plus de vocations, chez nos élèves », précise Christophe Fortun, professeur de cuisine au lycée hôtelier de Dinard.

« La qualité – et non la quantité à tout prix – pour sauver leurs métiers, demain. »

De leurs côtés, peut-être interpellés par l'actuelle crise agricole, les jeunes paysans sont de plus en plus adeptes d'une agriculture biologique : « Ce genre d'échange, conforte nos élèves dans l'idée que les méthodes de l'agriculture moderne doivent évoluer vers la recherche de la qualité – et non de la quantité à tout prix – pour sauver leurs métiers, demain », expose Erwan Barlou, professeur au lycée agricole de Caulnes. Après cette journée « sur le terrain » la réflexion va se poursuivre dans chaque établissement. Les jeunes se retrouveront, le 26 avril, autour d'un repas, réalisé au lycée hôtelier de Dinard, et partagé lors d'un débat, sur le ressenti de chacun. Suite du programme, le 4 mai, autre repas, nouveau débat, cette fois avec des consommateurs, dans le cadre des « Journées du Développement Durable » organisées au lycée agricole de Caulnes.

Le futur Évran en maquettes

Les étudiants en architecture de l'ENSAB de Rennes, ont présenté les maquettes de leurs projets pour l'édification du futur Évran, à l'horizon des années 2040. Les élus ont eu la primeur des projets sur les possibilités de réaménagement du bourg. Faisant office de jury, les conseillers municipaux présents, mais aussi les enseignants et des représentants des structures administratives compétentes en matière d'urbanisme, qui sont parisiennes (DDTM et du CAUE 22) ont examiné les divers projets. Les habitants sont venus à 17 h 30, pour découvrir à leur tour les maquettes fabriquées par les talentueux futurs architectes.

À cette étape il ne s'agissait que de présenter les esquisses de futurs projets, qui ne pourraient



Les élèves architectes ont présenté le futur Évran... en maquette !

voir le jour que dans quelques années. Cette démarche, d'élaboration de perspectives, en matière d'urbanisme, est peu fréquente dans des communes de la taille d'Évran. C'est plutôt l'apanage des grandes villes. Ces

différentes propositions d'aménagement du centre-bourg d'Évran seront maintenant examinées soigneusement par les élus, dans les années à venir et des études de faisabilité seront menées en concertation avec les

diverses administrations concernées. Bien évidemment, l'aspect financier sera prépondérant, car les projets ne deviennent des réalités que lorsqu'ils sont financés.